# YVELINES ENVIRONNEMENT

# Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



# Assemblée Générale Rapport Moral pour l'Année <u>2020</u>

# **Sommaire**

1 4	Avant-propos p.5	
1-1	Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.5
1-3	Sur le territoire de Versailles Grand Parc	p.5
2 <u>I</u>	Réalisations pendant l'année 2020 p.6	
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2019-2020 « notre amie l'eau de tous les jours »	p.6
2-2	Exposition à la Bergerie Nationale Annulée *COVID-19*	p.6
2-3	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2020-2021	p.7
2-4	Brèves	p.7
2-5	Commissions et Comités	p.7
3/A	Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2020 p.8  — les Dossiers	
3-1	La Plaine de Versailles	p.8
3-2	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.10
3-3	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.11
3-4 3-5	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.12
<b>3-5 3-6</b>	L'Eolien dans les Yvelines	p.13
3-0 3-7	Le Tram 13 Express Le PLUI de GPS&O	p.13
3-7 3-8	Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O	p.14
<b>3-8</b>	L'avancée du RER E	p.14 p.15
3-1 <sub>(</sub>		p.15
3-13	`	p.15
3-12	1 3	p.16
3-13	1	p.16
3-14		p.16
3/B	– les Commissions et Comités départementaux	
3-15	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	p.17
3-10		p.17
3-17	·	p.17
3-18		p.17
3-19	•	p.19
3-20		p.20
3-21	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC	p.25
3-22	2 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.25

3-23	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.25
3-24	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.25
3-25	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.25
3-26	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.25
3-27	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.25
3-28	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.27
3-29	, , , ,	p.27
3-30	1 2 2	p.27
3-31	•	p.27
3-32		p.28
3-33	•	p.28
3-34		p.31
3-35		p.31
3-36 3-37		p.31
3-37	EMTA à Guitrancourt	p.31
3-38		p.31
<b>3-39</b>		p.32
3-40		p.33
3-41		p.33
3-42	Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy	
	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.34
3-43	•	
	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.34
3-44	÷ .	p.34
3-45		•
3-46		p.35
3-47	1	p.35
3-48		p.35
3-49	·	p.35
3-50		p.35
3-51		p.36
3-52		p.36
3-53 2-54	<u> </u>	p.36
3-54 3-55		p.36
3-55 3-56	•	p.36
3-50 3-57	• •	p.36
J <b>-</b> 31	Confine technique departemental de survi des espaces classes Natura 2000	p.36
4 P	rojets d'Yvelines Environnement pour 2021 p.3	37
4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2020-2021 « nos amies les chauves-souris »	p.37
4-2	Le Prix Yvelines Environnement Reporté *COVID-19*	p.37
4-3	Exposition à la Bergerie Nationale du 6 juillet au 1 <sup>er</sup> sept. 2021	p.37
4-4	Brèves	p.38

\* COVID-19... Remise des prix CEE et PYE 2021 bouleversés \*

5 <u>R</u>	<u>ésolutions et conclusions</u>	p.39
5-1	Résolutions	p.39
5-2	Conclusions	p.42
6 A	ctivités 2020 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement	p.43
21	cervites 2020 des associations adherences de 1 veimes Environnement	р.чо
6-1	ACURDI	p.44
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.44
6-3	Association Avec Richard Mique	p.45
6-4	Association De Bange-Houdon	p.45
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.47
6-6	Association La Ferme des Moulineaux	p.53
6-7	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.56
6-8	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.61
6-9	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.63
6-10	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.63
6-11	Maisons Paysannes des Yvelines	p.63
6-12	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.66
6-13	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.67
6-14	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.68
6-15	Sauvons la Tournelle	p.69
6-16	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.72
6-17	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.73

# **Avant-propos**

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2020** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 27 mai 2021.

L'année 2020 a été marquée par (....la COVID-19...) la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets.

Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

<u>NB</u> : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

## 1-1 Le Grand Paris et les transports

#### Sur les transports

- Ø Sur la ligne 18 de la SGP on doit toujours constater que les prévisions, peu solides, des fréquentations estimées, et l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses précises. Par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire de l'OIN.
- Ø Les plans d'amélioration des RER B et C sont évoqués mais on est toujours en attente de confirmations avec des perspectives pour 2025 et plus....

#### **Sur Satory**

Manque de perspective sur les étapes de financements des aménagements de la ZAC Ouest.

A ce jour le dossier manque toujours cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations préalables d'infrastructure (dont la liaison de Satory avec le centre de Versailles) ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations réelles entre les différents acteurs.

#### 1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Le dispositif de CDT Contrat de développement territorial imagine par l'EPAPS dans l'opération OIN parait définitivement abandonné. Le sujet n'est plus abordé dans les réunions de concertation.

Il est singulier de constater qu'aucun bilan du CPER Ile de France n'a été préparé alors qu'il arrive à son terme. Les préparatifs du prochain CPER paraissent également bien incertains...

#### 1-3 Sur le territoire de Versailles Grand Parc

Relevons deux points positifs concernant les paysages autour du domaine du Château de Versailles :

- \*Disparition prochaine de l'énorme Moulin sur St Cyr mitoyen de la grande perspective
- \*Prolongation en préparation sur le territoire de St Cyr de la perspective du Grand canal

Par contre l'énorme garage des Bus de Phébus installé sur les Mortemets à Versailles sur une zone du parc du Château est toujours présent et sans calendrier de migration.

# 2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2020

#### 2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2019/2020

Notre Cycle d'Education à l'Environnement 2019/2020 avait pour thème : « notre amie l'eau de tous les jours » et a été organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines,

SEOP/SEVESC, Hydreaulys, la Ferme du Manet, l'ONF, l'INRA, RTE, « Toutes les Nouvelles », l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, et bien d'autres... sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement, et des informations étaient chaque semaine relayées dans le journal « **Toutes les Nouvelles** ».

L'objectif de ce cycle est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté en **octobre 2019** par une **formation** avec des interventions de personnalités scientifiques compétentes, sur le site de la station d'épuration Carré de Réunion à St Cyr l'Ecole :

- > pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 2 octobre 2019 de 9h30 à 12h30 ;
- > pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 3 octobre 2019 de 14h à 17h.

Pour compléter la formation, une **visite de proximité** sera organisée à la station, puis le verre de l'Amitié partagé pour la clôturer. Nous remercions à nouveau très sincèrement toute l'équipe d'Hydreaulys pour l'accueil qui nous a été réservé.

Les fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants, accessibles sur le site de l'association à tous les participants à la formation grâce à un mot de passe dès le 7 octobre, et pour tous à partir du 9 janvier 2020, date du lancement presse du jeu-concours.

Le lancement Presse du concours s'est donc déroulé le jeudi 9 janvier 2020 à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux. Nous remercions à nouveau très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement Pierre-Henri MORIN, son Directeur, et Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences, pour leur accueil et l'organisation.

Le concours devait être clôturé le 4 avril 2020 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels et les foyers d'hébergement du département et instituts pour enfants handicapés. Mais la crise sanitaire qui a débuté dès mars 2020 à cause de la **Covid-19** a bouleversé notre programme...

La réunion du jury a dû être annulée puisque prévue le 21 avril 2020 ainsi que la remise des prix du 26 mai qui devait avoir lieu au Forum Armand Peugeot à Poissy.

Nous nous sommes adaptés en prolongeant la date de remise des œuvres par les participants à mi-mai et avons pu les récompenser tous individuellement grâce à nos fidèles partenaires comme l'association ACTI « du champ à la table », la Fondation Coubertin, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, la Bergerie nationale de Rambouillet, Suez Environnement et la Coulée verte, le Domaine de Madame Elisabeth à Versailles (CD78), l'Espace Rambouillet de l'ONF, le PNR, la Serre aux Papillons, le Zoo de Thoiry, et la Réserve naturelle de SQY. Les **bons décernés** aux participants s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites sur des thèmes environnementaux.

Tous les participants ont donc reçu un bon de visite ainsi qu'un diplôme de participation pour le travail réalisé.

#### 2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2020

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement n'ont pas pu organiser durant l'été 2020 l'**exposition** des œuvres du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « **notre amie l'eau de tous les jours** » du fait de la crise sanitaire de la **Covid-19**...

#### 2-3 Journées de formation : Cycle d'Education à l'Environnement 2020-2021

Malgré les circonstances sanitaires, en juin 2020, une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a pu avoir lieu *dans le respect des gestes barrières*, et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2020-2021 a été défini avec nos partenaires : « **nos amies les chauves-souris** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes a eu lieu début octobre 2020 à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux :

- > pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 7 octobre de 9h30 à 12h30;
- > pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 8 octobre de 14h à 17h.

Ne pouvant cette année organiser une visite de proximité, un film a été projeté, puis le verre de l'Amitié partagé pour clôturer la formation.

Toute l'équipe de la Ferme du Manet a été très sincèrement remerciée, particulièrement Pierre-Henri MORIN, son Directeur, et Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences, pour leur accueil et la parfaite organisation.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <a href="https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement/">https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement/</a> grâce à un mot de passe dès le 9 octobre, et pour tous à partir de 7 janvier 2021, date du lancement presse du jeu-concours, sur le site de l'association.

#### 2-4 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site <a href="https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/">https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/</a>

#### 2-5 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

# 3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2020

# 3/A --- les dossiers

# 3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de Paris

Rappel de l'historique : cf. Rapport moral YE de 2019

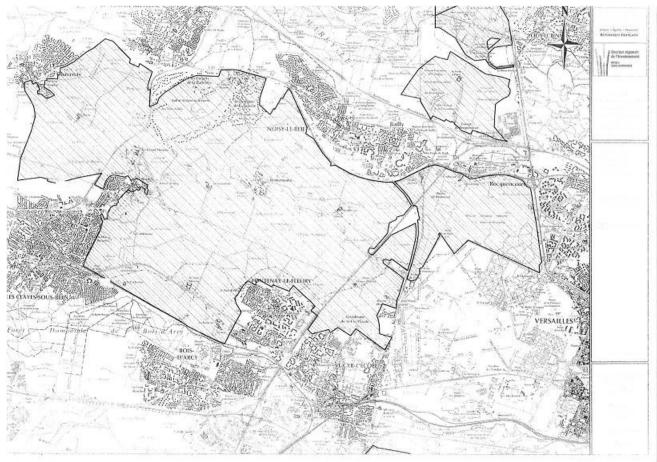
#### Rappels nécessaires

Dans les années « 80 » les lois de décentralisation ont permis l'éclatement de cette unité territoriale (la Zone Naturelle d'Equilibre) en laissant à chaque collectivité le soin de décider de l'organisation de son « sol » dans l'établissement de son POS (Plan d'Occupation des Sols) devenu PLU (Plan local d'Urbanisme), dans une recherche d'intérêt propre plus que de l'intérêt général du Territoire.

La perte de centaines d'hectares de bonnes terres agricoles, pourtant nécessaires pour nourrir la population de la région parisienne, n'a pas pu être empêchée lors de la transformation du secteur de Plaisir en vaste zone commerciale bétonnée, puis avec d'autres constructions dans la Plaine, particulièrement à Villepreux, ancien village situé à l'extrémité de la Voie Royale, prolongement de l'axe du Grand canal du Château de Versailles.

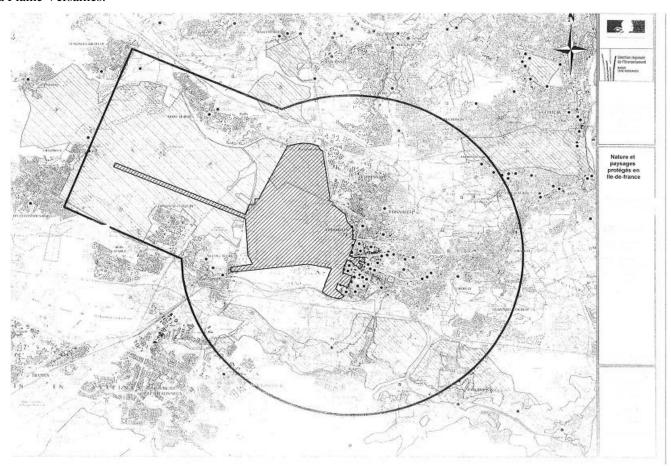
Pour protéger les perspectives du Château de Versailles au-delà du mur d'enceinte du Parc, dans une zone en partie agricole, mais aussi détériorée par des travaux non maîtrisés lors de la construction de l'autoroute A12 et par la présence de la station d'épuration de Carré de Réunion, l'inspecteur des sites, avec le soutien des associations de protection de l'environnement, a passé de nombreuses années à définir un contour d'une partie de la Plaine, jusqu'à Chavenay, à laquelle un statut de protection spécifique, le classement, a été établi par l'Etat par le Décret du 7 juillet 2000.

Ce fut une grande victoire pour les associations de la Plaine de Versailles, pour Environnement Ouest Versailles qui avait combattu le projet de bouclage ouest de l'A86, et Yvelines Environnement, association reconnue d'utilité publique d'utilité publique.



Site classé le 7 Juillet 2000

Cette protection de la partie de la Plaine dans le prolongement du Domaine de Versailles s'est ajoutée au décret du 15 octobre 1965 de « Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » d'André Malraux, qui étend une protection centrée sur la « chambre du Roi » sur Versailles et au-delà, jusqu'à Villepreux sur les communes limitrophes de la Plaine Versailles.



La sauvegarde du Patrimoine de toute la Plaine, l'aménagement harmonieux du site classé voulu par l'Etat dans le prolongement du Domaine de Versailles, classé au Patrimoine mondial, et la volonté de conserver le caractère rural de cette Zone Naturelle d'équilibre contre l'appétit des promoteurs immobiliers ont naturellement conduit les associations de protection et de sauvegarde de l'environnement à faire revivre l'union « Les Amis de la Plaine de Versailles », réactivée en 2004, sous une appellation définissant clairement ses buts, Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV).

Cette association, sans subvention publique, regroupe des associations de bénévoles et des adhérents individuels, dont le seul but est la protection de l'environnement et de la qualité de vie dans la Plaine de Versailles, déjà bien « abimée ».

Face aux impératifs de constructions imposés aux communes par la législation, avec les travaux d'infrastructures induits, qui ne font que détruire de plus en plus de bonnes terres agricoles, et détériorent les ,paysages, y compris dans la perspectives de Patrimoines uniques et en sites classés, l'APEPV se fait un devoir de dénoncer et de combattre tous les excès.

Beaucoup a déjà été dit dans le rapport moral d'Yvelines Environnement 2019;

Il faut pourtant rappeler ces atteintes à l'environnement :

- Déblais de chantiers en quantité importante à Thoiry et Villiers-le-Mahieu, puis à Thiverval-Grignon, dans des terres agricoles,
- Des dizaines d'hectares de terres agricoles urbanisées à Villepreux,
- les constructions anarchiques d'antennes de radiotéléphonie mobile,
- Les infrastructures routières qui morcellent les exploitations agricoles, et favorisent l'urbanisation,
- Des implantations d'Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) qui apportent leurs lots de nuisances dans les espaces protégés,
- Les dépôts sauvages un peu partout,
- Des implantations des gens du voyage en des lieux non autorisés,
- Le bruit des avions à certains endroits,
- et bien d'autres ....

Le seul moyen d'éviter les dégradations de l'environnement est la participation des habitants aux décisions d'aménagement et de gestion de leur territoire, au plus près de leurs lieux de vie, c'est-à-dire dans les communes.

Les habitants doivent être nombreux à participer à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et être pour cela consultés par leurs élus. Dans ce but la délégation de l'établissement des PLU à des entités administratives, au niveau des communautés de communes par exemple, n'est pas souhaitable.

Yvelines Environnement et l'APEPV soutiennent ceux qui luttent pour sauver le Patrimoine du Domaine de Grignon, lieu de mémoire des ingénieurs de l'école d'Agronomie, de renommée internationale, depuis près de deux siècles.

Ils sont porteurs d'un magnifique projet et d'un financement innovant qui permet à chaque citoyen de participer à l'acquisition de ce Domaine qui doit rester la propriété des français et principalement de l'association des anciens élèves qui a conçu un projet ambitieux pour le rayonnement de la France.

C'est pour répertorier et sauvegarder les lieux particulièrement sensibles du point de vue écologique, paysager et historique que les associations de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles réclament depuis tant années la création d'un Parc Naturel Régional dans ce qui reste des espaces ruraux de l'ancienne Zone Naturelle d'Equilibre qui n'a jamais hélas pris effet juridiquement!

En effet, le démembrement territorial de la « Plaine de Versailles » à partir des communautés de communes continue de sonner le glas de ce qui aurait dû devenir, par son unité économique et pour la qualité de vie des citadins, une véritable Zone Naturelle d'équilibre avec vocation à devenir un Parc Naturel Régional.

Le riche Patrimoine naturel et bâti de la Plaine de Versailles est en danger.

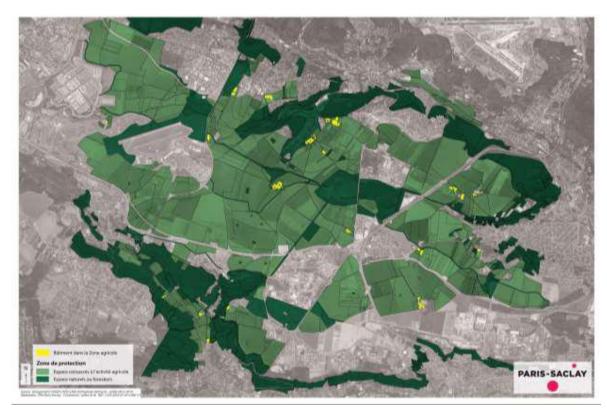
Il faut une mobilisation constante des habitants et des usagers pour le sauvegarder.

C'est en particulier le rôle de toutes nos associations de protection et de sauvegarde de l'environnement, dans l'APEPV.

# 3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

<u>Rappels</u>: La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée aux activités agricoles. Ses abords naturels doivent être tout autant préservés, afin de conserver les zones humides et les espaces boisés indispensables à toutes vies animale et végétale, et donc nécessaires à la survie de l'humanité.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

#### Réunions de l'EPAPS en 2020 :

# Mercredi 22 janvier : Réunion d'échanges et d'informations et d'échanges avec les associations et les collectifs de citoyens

- Point d'avancée sur les liaisons plateau-vallée du campus urbain,
- Point synthétique sur les grands projets d'infrastructures routières,
- Echangeur RN118/RD128 de Corbeville,
- Echangeur RN12/RD91 de Satory,
- Enquête publique ZAC de Corbeville,
- Questions/réponses

# Mardi 29 septembre : Réunion d'échanges et d'informations et d'échanges avec les associations et les collectifs de citoyens

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier ;
- Mot d'introduction à la réunion et point sur la situation pour l'EPA Paris-Saclay;
- Présentation du déroulé de l'étude d'actualisation du schéma directeur des pistes cyclables du Sud-plateau ;
- Présentation de la démarche « Manger Local à Paris-Saclay » ;
- Point sur l'enquête publique en cours d'autorisation environnementale de la ZAC de Corbeville ;
- Questions diverses

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPAPS en juin 2014, elle est accessible sur : <a href="http://www.epaps.fr/tag/carte-interactive-des-chantiers/">http://www.epaps.fr/tag/carte-interactive-des-chantiers/</a>

#### 25 février :Comité de suivi de chantiers

- o Présentation du chantier du Ring des Ulis
- o Présentation du chantier du Centre omnisport universitaire de Moulon
- Questions/réponses

#### Comité Consultatif

#### Ordre du jour de la réunion du 17 avril en visio-conférence

- L'incidence de la crise sanitaire sur le projet Paris-Saclay
- Le futur GHNE et la création de nouveaux services de santé pour les habitants
- Les futures mobilités
- Les circuits courts

Audition du vendredi 18 décembre sur les thématiques Mobilités et ZPNAF, en présentiel et en visioconférence.

#### 3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Comme chaque année, bon nombre de dossiers a trait à des problèmes liés à l'eau.

Parmi eux, on notera quelques cas particuliers importants : la modification des moyens de filtration des boues et la remise en route du conditionneur thermique de la STEP Seine Aval, la demande d'autorisation pour la décantation primaire et l'exploitation du système Seine Aval.

Ces dossiers n'ont pas posé de problèmes.

On retrouvera des propositions d'arrêtés préfectoraux sur les conditions d'exploitation et d'installation de stockage de déchets inertes puis des arrêtés portant sur des demandes très diverses : création d'un haras à Poissy, d'une installation de méthanisation à Carrières sous Poissy, prolongement de la ligne RER E de Nanterre à Mantes la Jolie.

Enfin, deux arrêtés préfectoraux particulièrement intéressants du point de vue environnemental ont été approuvés sans restriction; il s'agit de la restauration hydromorphologique de la Bièvre à Jouy en Josas (la rivière était busée à ce niveau) et de la reprise du fonctionnement de la canalisation du PLIF exploitée par l'entreprise TOTAL (le remplacement de cette canalisation n'étant toutefois pas envisagé par TOTAL).

#### Rappels:

#### Projet de Port Seine Métropole Ouest - source https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-projet-portuaire

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

#### PSMO, un port de nouvelle génération

Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines).

Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes,

PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.



**Port Seine-Métropole Ouest** est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrésy et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

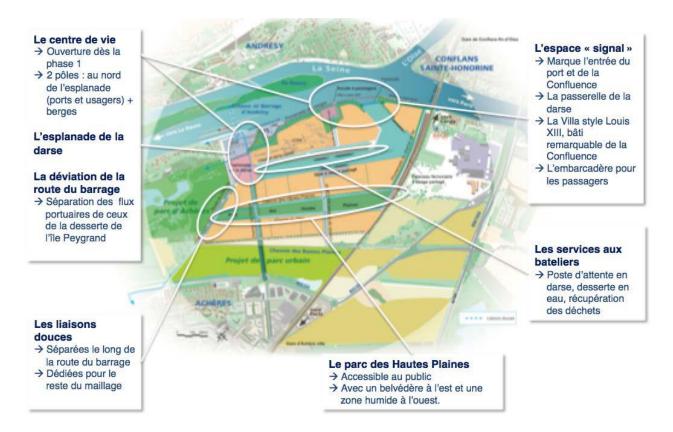
La livraison des premières infrastructures est prévue à l'horizon 2022. L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

#### Concertation



#### Les principaux points d'évolution du projet grâce à la concertation sont :

- La réalisation du Parc des Hautes Plaines de 8 ha, accessible au public ;
- Le pôle de vie ;
- L'escale à passagers ;
- La continuité des liaisons piétonnes sur la berge avec notamment la passerelle enjambant la darse ;
- La réalisation de pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux permettant de joindre la Seine, et à terme, des continuités sur l'intégralité du territoire ;
- Les services aux bateliers.



#### 3-5 L'Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

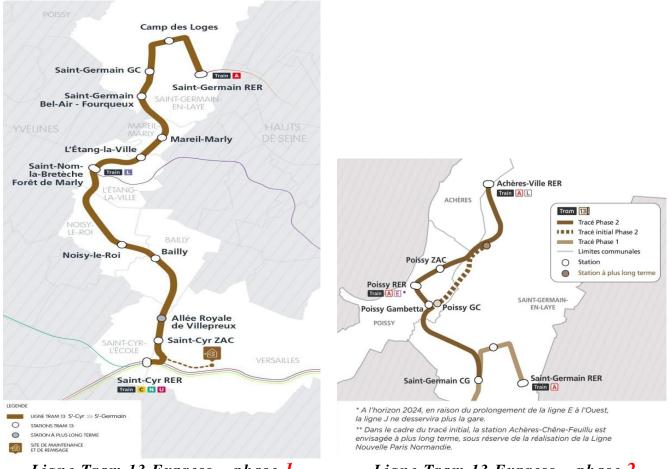
De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

#### 3-6 Le Tram 13 Express

La lisière étagée le long de l'appendice du Tram 13 n'est qu'un faux semblant car elle a dû être mise en place au-delà de l'emprise du Tram 13 pour parer à la chute éventuelle des arbres de haute tige sur les caténaires. Nous en avions pris acte dès 2017 ce qui explique notre réaction lors des comités de présentation de cette technique.

L'autre conséquence est la non prise en charge de la perspective sur l'avenue des Loges entre château de Saint-Germain et celui des Loges.

De plus le problème du passage à niveau du Plan de l'Aître à Bailly n'est pas encore réglé.



Ligne Tram 13 Express - phase 1

Ligne Tram 13 Express - phase 2

# 3-7 Le PLUi de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du GPS&O.

Après l'enquête publique du 5 juin au 17 juillet 2019 la commission d'enquête a mis 4 mois pour rédiger son avis (le 15/11).

Le PLUI a été approuvé par le conseil communautaire jeudi 16 janvier 2020, avec près de 90% de votes favorables.

#### 3-8 Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O

Consultation du public du 9 octobre au 20 novembre 2020.

#### L'avis de l'association :

Ce PCAET s'inscrit dans un plan visant à la résilience du territoire face à l'évolution du climat.

Territoire dont la population croissante est également facteur d'aggravation de la pollution, de la consommation d'énergie et d'eau, de la consommation du foncier agricole naturel et forestier. Chaque nouvel habitant augmente de 185 m2 environ la surface de l'étalement urbain (étude Szuczewza Bet al (2014).

En 2050, à taux constant, sa population, si elle suit sa croissance de 0.7%/an (source INSEE) devrait atteindre 522400 habitants soit une augmentation de 25.9%. Il n'est pas sûr que l'industrie et l'emploi suivent le même rythme!

Quels seront les besoins du territoire en 2050 ? Cet objectif n'est pas chiffré.

Ce plan raisonne en terme de réduction par rapport à un besoin énergétique qui n'est pas quantifié à l'horizon 2050. En vis-à-vis sont estimées les capacités de production envisagées en ENr sans qu'il soit possible de comprendre si elles sont en phase avec la réalité du terrain et sa sensibilité écologique et quel serait leur part dans les besoins futurs du territoire.

S'en suit un plan d'action basé essentiellement sur la communication et l'information, qui met en vis-à-vis des objectifs, des couts liés aux actions et des bénéfices attendus, mais dont les « indicateurs de résultats » ne permettent pas de quantifier l'atteinte des objectifs ni de réaliser un bilan chiffré du PCAET.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce qui risque d'induire des développements déséquilibrés, désordonnées et anarchiques de tel ou tel mode de production ENr au fil de l'eau.

Au titre des contraintes environnementales, pour les installations au sol, les continuités écologiques, les espaces de respiration, les liaisons agricoles et forestières, les liaisons vertes et les continuités écologiques du SDRIF et les trames du SRCE ont été oubliées. Ainsi pour le peu qu'en laisse voire les cartes présentées au public la plupart de ces continuités seraient impactées par des installations au sol.(cartes illisibles)

Des recommandations que le GPS&O ne s'applique pas à lui-même ! : « les centrales solaires sont donc fortement déconseillées dans les ZNIEFF » et en même temps GPS&O porte un projet de centrale photovoltaïque entièrement sur une znieff à Triel.

#### **Centrales solaires encore:**

Plusieurs secteurs, par méconnaissance de la sensibilité écologique du territoire, ont été identifiés comme potentiels. Pour le peu qu'en laisse voire le flou de la « fig14 : zones propices à l'installation de centrales photovoltaïques », de nombreux sites à forte présence d'espèces protégées à affinité thermophiles vont être impactées. Et, entre autres, l'Œdicnème criard pour lequel la multiplication des installations sur ses sites de reproduction nuit au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de cette espèce dans son aire de répartition naturelle en vallée de Seine.

Ainsi sur les 13 sites de reproduction connus de cette espèce, sur le territoire GPS&O, 8 sont menacés de disparition à très court terme par la destruction de son habitat au profit d'installations ENr.

Quelques sites impactés : EMTA à Triel, Total à Gargenville et EDF à Porcheville...

Quelles sont les mesures ERCA envisagées ?

#### Energie éolienne :

Un développement préférentiel au sud du territoire purement théorique qui renvoie à des études approfondies ultérieures. On aurait attendu des études plus fines en conformité avec la réalité du terrain, au potentiel réel et une meilleure prise en compte des contraintes écologiques.

Et de toutes façons non géolocalisé de telle sorte qu'on ne peut en mesurer l'impact écologique et éventuellement proposer des mesures ERCA.

Telles qu'elles sont envisagées ces zones préférentielles risquent de constituer un impact fort à très fort pour l'avifaune et les chiroptères, une barrière mortifère.

(Voir notre avis sur le SRE EN 2012 https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.epone-environnement.org/wp-content/uploads/2016/02/R%C3%A9ponse-ASEE-SRE.pdf °)

<u>Consommation d'énergie</u>: des injonctions contradictoires, il faudrait réduire la consommation de bois de -36% à l'horizon 2050 et en même temps est envisagé d'augmenter le potentiel de production bois énergie visant 96 à 152 GWh en exploitant les boisements du territoire.

Une erreur matérielle relevée :

A Guerville l'usine d'incinération des ordures ménagères « Valene » n'incinère plus, elle a été transformée en centre de transfert en 2014.

#### En conclusion:

En matière de résilience du territoire nous regrettons le caractère anthropocentré de ce plan.

En effet, bien que les zones préférentiels d'implantation soient peu lisibles sur les cartes, il nous apparait que la biodiversité, déjà en forte régression dans cette vallée, soit la victime collatérale des implantations d'ENr.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce plan est théorique et dogmatique ou bibliographique. La réalité du terrain, la capacité de production du territoire est insuffisamment étayée par des études récentes et chiffrées, tant en termes de capacité réelle de production ENr du territoire qu'en termes de besoins à l'horizon 2050.

#### 3-9 L'avancée du prolongement du RER E

Pas de réunion en 2019 et 2020, seulement des articles de presse.

#### 3-10 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

**23-03-2020** Maison des Associations – AGORA - 254 Boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie Rencontre annuelle entre la DRIEE Unité Départementale des Yvelines et les associations de défense de l'environnement :

En raison de l'actualité liée au Coronavirus, la réunion DRIEE-associations du 23/3 est reportée à une date ultérieure.

#### 26-11-2020 réunion d'information à l'Agora :

Commission déchets : La réduction du recours aux filières de stockage

Documents présentés :

- Contexte de la filière déchet en Île de France et l'évolution de la Règlementation
- Présentation du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)
- Les conséquences de la saturation des ISDND sur les professionnels du recyclage et les solutions envisagées
- La gestion des déchets assimilés en ordures ménagères par la collectivité de Versailles Grand Parc
- Plan de gestion de l'excavation des terres du Grand Paris.

Une réunion toujours riche d'enseignements.

Mais que vont devenir les 45 millions de tonnes de terres excavées du chantier du Grand Paris ?

C'est l'épée de Damoclès qui ne manquera pas de modifier de façon significative nos paysages de grande couronne.

Combien de dossiers de stockage de millions de tonnes de déchets inertes va-ton voir passer sous couvert d'aménagements paysagers ? Quelles études d'impacts ?

Documents consultables sur: <a href="https://www.spi-vds.org/fr/recherche-publication-117.html">https://www.spi-vds.org/fr/recherche-publication-117.html</a>

#### 3-11 CALCIA: projet d'extension de carrière

18 Novembre 2020, l'entreprise déclare, par un communiqué de presse, renoncer à son extension d'exploitation de carrière. L'activité de l'entreprise sur le site de Gargenville-Juziers devrait se réorienter à l'avenir vers une activité de centre de broyage.

#### 3-12 Centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Calme plat depuis l'enquête publique, préalable à la délivrance du permis de construire de cette centrale photovoltaïque au sol à Triel sur Seine, qui s'est déroulée du 5 avril 2019 au mardi 7 mai 2019.

Pas de nouvelles du dossier de demande de dérogation espèces protégées.

#### 3-13 Centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Gargenville et Issou (Total)

Nous avions alerté les services de l'état quant à la présence d'espèces protégées sur ce site (lors de l'enquête publique du 25 avril 2019 au 27 mai 2019 préalable à la délivrance du permis de construire).

Le mémoire en réponse de Total était assez affligeant, le commissaire enquêteur, Monsieur André Goutal, accordait plus de crédit au bureau d'études Calidris, qu'à un ornithologue renommé, Gérard Baudoin, qui est membre du comité liste rouge avifaune régional.

Il en résulte que le permis a été accordé et aucune compensation pour les espèces protégées.

Encore un projet de développement durable qui se moque bien de l'érosion de la biodiversité!

#### 3-14 Flacourt : Incendie dans un centre de stockage de déchets verts

2 mai 2020 : Toujours des problèmes avec cette exploitation. Suite à l'inspection de la DRIEE du 27 Janvier 2020, l'exploitant se voit mis en demeure de mettre son exploitation en conformité avec la réglementation en vigueur, en particulier les conditions d'entreposage et la prévention des pollutions accidentelles.

Mise en demeure en quelque sorte prémonitoire car un nouvel incendie s'est déclaré le 15 avril.

16 avril 2020 : arrêté préfectoral suspendant l'activité jusqu'à mise au norme de l'exploitation, cette suspension ne sera levée que le 29 juin.

Puis du 31 aout au 28 septembre 2020 une consultation publique aura lieu concernant le dossier d'enregistrement de cette exploitation.

L'arrêté d'enregistrement ne paraitra qu'en décembre après consultation du CODERST.

# 3/B --- les Commissions et Comités départementaux

#### 3-15 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

#### Rappels:

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Cf. le rapport moral 2019 d'Yvelines Environnement

Pas de CCE en 2020.

#### 3-16 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

Cette commission ne s'est pas réunie depuis 2018.

#### 3-17 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Rappel: Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif:

Voir « <a href="http://rumeur.bruitparif.fr/">http://rumeur.bruitparif.fr/</a>

#### CCE du 30 janvier 2020

## Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2018,
- Bilan de l'activité de l'aérodrome en 2018/2019 (ADP et DGAC),
- Bilan des contrôles (DCPAF/BPA),
- Questions diverses

#### P. Menon demande l'ajout des points suivants :

- La constitution du Comité de Suivi de la Charte et la notification d'une date de réunion du CSC sous la présidence du Préfet ou son représentant, afin d'élire le président du CSC,
- Suite donnée au courrier de l'APEBN du 1er décembre 2018 remis en séance du 4/12/2018 et diffusé par courriel de Me Annelis GRAVIER du 15/03/2019.

#### Présentations lors de la réunion

- Evolution de la carte VAC :
  - o Ajustement la représentation graphique des sorties Nord,
  - o Mention sur le respect des trajectoires en vent arrière,
  - Représentation de l'AMER (damier) de Bailly.
- 5 plaintes traitées en 2019
- Trafic de l'aérodrome :
  - Activité mensuelle de janvier 2017 à décembre 2019
  - o Activité annuelle 2016 à 2019
    - Avions: +14%,
    - Hélicoptère : 0,90%,
    - ULM: +49%.

#### 3-18 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

## Réunion du 9 février 2019

#### Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 2 mai 2018,
- Présentation par Aéroports de Paris de l'activité de l'aérodrome en 2018,

- Modalités de mise en œuvre de l'accord entre l'Alliance Associative des Riverains et l'Union des Aéroclubs de Toussusle-Noble,
- Vote sur l'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

#### Extraits du compte-rendu :

- Les plages de moindre bruit sont actuellement basées sur l'équipement en silencieux. Du fait parfois de la qualité moyenne de certains silencieux, l'équipement n'est pas directement représentatif du niveau sonore réel.
- CALIPSO : la méthodologie de classement des aéronefs est détaillée (mesure du bruit de l'appareil en vol, à différents régimes moteur, confrontation au bruit d'une conversation, réalisation d'un indice de performance (IP), classement des aéronefs selon leur IP) et un point de situation est fait sur le classement Calypso des aéronefs basés sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, soit 76 avions classés dont :
  - o22 A,
  - o22 B,
  - o11 C,
  - o11 D,
  - o10 en attente de classement
- Les membres ... sont appelés à se prononcer sur la modification de l'arrêté du 23 novembre 1973. La modification est adoptée à la majorité des membres de la commission : 23 voix pour, 8 voix contre, 3 abstentions, pas de vote blanc.

# CCE du Vendredi 5 novembre 2019

#### Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 8 février 2018,
- Point d'avancement DGAC sur la préparation du bilan de l'expérimentation CALIPSO,
- Présentation par ADP de l'activité de l'aérodrome de janvier à décembre 2010,
- Présentation par la BGTA des contrôles effectués en 2019,
- Information conjointe par le secrétaire général, le directeur régional des Douanes Paris-Ouest et ADP sur les hypothèses de réouverture d'un point de passage frontalier,
- Questions diverses.

#### Réunion du Mercredi 18 décembre 2019

C/activités aéronautiques des hélicoptères dans l'environnement local, qui se tiendra le :

#### Ordre du jour

- Point sur les solutions techniques et d'usages étudiées en 2018 et réflexion sur leur faisabilité.
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre (modalités)

#### Elaboration d'un plan de méthodologie

- Dresser un inventaire des propositions et des pistes d'actions à mettre en œuvre. Un tableau a été réalisé en 2018. Il doit servir de base de travail et son actualisation par les acteurs permettra de suivre et d'évaluer les mesures réalisées.
- L'Etat engagera, à partir du printemps 2020, une concertation avec les propriétaires et les maires des trois communes disposant de terrains éloignés des habitations qui remplissent les conditions permettant d'accueillir les activités des hélicoptères et notamment le travail d'apprentissage au sol.

La réduction des nuisances demeurera l'objectif prioritaire. ...

#### Synthèse des débats de la réunion du 22 janvier 2020

- o Approbation du procès-verbal de la CCE du 5 novembre 2019
- o Présentation du bilan de l'expérimentation CALIPSO par la DSAC-Nord
  - •réduction du nombre de tours de piste, du à la réduction des vols d'avions bruyants,
  - •réduction du trafic et du bruit,
- ■réouverture partielle de la « plage de silence » a permis de baisser le nombre des vols en tours de piste et de favoriser les tours de piste par les avions classé « A »,

#### Ouestions et observations

- •certains sont satisfaits car moins survolés,
- •d'autres se plaignent au contraire d'une augmentation des nuisances,
- •question sur des avions qui ne sont pas classés,
- question sur les vols en entrées/sorties,
- •question de réduction de la vitesse des avions,
- •question du respect des trajectoires,
- •le groupe ADP souhaite poursuivre l'expérimentation,

#### o Prochaine étape

- ■soit le maintien du format actuel de l'expérimentation CALIPSO en 2020, avec discussion sur des adaptations éventuelles.
  - soit l'abrogation de l'expérimentation, avec retour au dispositif antérieur.
- Les associations et les élus font part de leur désaccord sur un choix binaire et sur un vote non prévu à l'ordre du jour. Ils souhaiteraient des adaptations immédiates à l'expérimentation.
- ■Compte tenu de contraintes de délais présentées par l'Administration, il est décidé de reporter la décision à une prochaine CCE et de réunir auparavant le CSC.

#### Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020

#### o Plainte et doléances des riverains

- ■Non respect des trajectoires et des altitudes,
- •demande de contrôles et de sanctions,
- •demande de retour à la plage de silence, à l'interdiction des aéronefs les plus bruyants et à la limitation des vols quotidiens,
  - demande la relocalisation du travail au sol des hélicoptères,

#### o Réponses de l'Administration et des usagers

- •mesures de limitation de vitesses lors des tours de piste et des arrivées/départs à faire,
- ■DGAC fournira les chevelus pour des journées ciblées,
- •les usagers présentent leurs excuses pour les cas de non-respect de trajectoires, mais que les déviations sont parfois nécessaires pour des raisons de sécurité,
  - Rappel que l'expérimentation CALIPSO a conduit à une réduction des tours de piste,
  - •ADP souligne que l'expérimentation a permis d'identifier les avions le plus bruyants.

#### Conclusions

- Le Secrétaire général propose de mettre au vote de la CCE la poursuite ou non de l'expérimentation CALIPSO,
- •Il demande un respect strict des trajectoires de la part des pilotes nsousn peine de sanctions, contrôles à renforcer,
  - ■CCE se tiendra le 2 juillet.

#### CCE du 2 juillet 2020

Vote pour ou contre l'abrogation de l'expérimentation CALIPSO mise en place par l'arrêté ministériel du 20 mars 2019 fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

La synthèse des débats est contenue dans le constat fait par le Président de la CCE, Secrétaire général de la Préfecture :

« Le protocole Calipso, qui avait été longuement et difficilement élaboré, n'est aujourd'hui plus accepté. Il convient donc d'arrêter l'expérimentation pour reprendre les discussions sur une base plus apaisée et tenter de retrouver un nouvel accord prenant en compte une double réalité incontournable : l'existence de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et l'aspiration des riverains à une diminution des nuisances ».

Au terme des débats, les membres de la CCE se prononcent à la majorité pour l'abrogation de l'arrêté du 20 mars 20119 relatif à l'expérimentation Calipso.

Les conditions de vols seront celles d'avant l'expérimentation avec notamment un retour à la plage de silence.

Les discussions reprendront dans le cadre du CSC.

#### 3-19 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay

**Rappels** : Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR.

Voir le rapport moral Yvelines Environnement 2019

Pas de CCE en 2020

## 3-20 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

Rappels et illustrations : voir rapport moral 2019

#### CCSPL du 9 juin 2020

#### **Sommaire**

- Le territoire
- Le patrimoine du service
- Les principales obligations contractuelles du délégataire
- Les faits marquants du délégataire
- Les faits marquants d'Hydreaulys
- Compte rendu technique
- Les perspectives
- Le service aux usagers
- Les indicateurs financiers

#### Territoire d'Hydreaulys



#### Faits marquants d'Hydreaulys

- Divers travaux d'assainissements,
- Réhabilitation du collecteur Versailles sud et création d'une liaison SQY-Satory vers la STEP Carré de Réunion

**Objectif :** raccorder les eaux usées des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier de Satory Ouest à Versailles, actuellement traitées à l'usine d'Achères (SIAAP), pour les traiter à l'usine du carré de réunion.

NB: Combien de m3 d'effluents supplémentaires vont se déverser dans la STEP (ICPE) en Plaine de Versailles classée et provoquer des risques d'inondations et de pollutions dans le ru de Gally en aval ?

- Travaux d'urgence sous l'autoroute A12,
- Mise aux normes de l'ouvrage de retenue de Rennemoulin,
- Travaux de reméandrage du ru de Gally,
- Entretien du ru de Gally,
- Schéma directeur d'assainissement :

#### Périmètre :

- o Bailly
- o Bois-d'Arcy
- o Fontenay-le-Fleury
- o Le Chesnay-Rocquencourt (y compris copropriété Parly 2)
- o Saint-Cyr-l'Ecole

o Les réseaux de transport du BVO d'HYDREAULYS

#### Planning prévisionnel

- o Phase1: Recueil des données et synthèses,
- o Phase2: Quantification des charges hydrauliques et polluantes,
- o Phase3: Investigations complémentaires et modélisation,
- o Phase4: Étude des scénarii et élaboration du Schéma Directeur,
- o Phase5: Élaboration du dossier d'enquête publique

### Les chiffres clefs du réseau et des ouvrages

- 6,33 km de réseaux visités,
- 8,06 km de réseaux curés,
- 6,62 t de boues et sables extraits du curage des réseaux,
- 1896 avaloirs curés.
- 15,46 t de boues & sables extraits du curage des avaloirs,
- 407 interventions de maintenance préventive/curative sur les ouvrages,
- 511 interventions sur le réseau (hors controles de conformité), dont 29 en astreinte,
- 50 opérations d'entretien des réseaux dont 13 réparations et 22 rescellements,
- 42 opérations de désobstruction de branchements, réseaux ou avaloirs.

#### **Perspectives**

- Mise en conformité des réseaux d'assainissement publics
- Rendu du projet Hydreau360
- Travaux d'assainissement

#### Transport BV ouest

Réseaux unitaires : 14,9 km
Réseaux séparatifs : 21,2 km
Réseaux pluviaux : 7,8 km

- 4 Postes de relèvement des eaux usées
- 2 Bassins de retenue
- Le ru de Gally entre la STEP et le bassin de Rennemoulin

#### Un contrat d'affermage confié à la SEVESC



L'usine de dépollution Carré de Réunion

#### Les chiffres clefs du réseau et des ouvrages

- 6,5 km de réseaux curés
- 85,7 t de boues & sables extraits des réseaux
- 8,8 km de réseaux visités/inspectés
- 278 interventions de maintenance préventive/curative sur les postes & bassins

#### Les chiffres clefs du système de traitement

- 12 836 340 m3 d'eaux traitées
- 9857 t de boues produites évacuées, dont
  - o 5 281 t pour la fabrication de compost
  - 4 575 t pour la valorisation agricole
- 290 t de déchets de refus de dégrillage
- 43,6 t de sables
- 38,8 t de graisses
- 19 642 MWh de consommation énergétique
- 2 155 tde produits de traitement, dont
  - o 63% pour le traitement de l'eau
  - o 28% pour le traitement des boues
  - o 9% pour le traitement de l'air

## **Données retenues par la DDT 78**

- Taille de l'agglomération (CBPO) : 10 770 kg DBO5/j (179 501 EH),
- Taux de charge organique : 52,8 %,
- Taux de charge hydraulique : 46 %,
- Débit entrant moyen : 35 488 m3/j,
- Débit maximum entrant  $105\ 910\ m3/j\ (05/06/19\ -pluie = 20,6\ mm)$ ,
- Débit nominal du système de traitement : 77000 m3/j,
- Débit de référence pour la conformité (PC95) : 71070 m3/j.

Le débit de référence qui sera utilisé pour l'évaluation de la conformité nationale de 2020 sera de71440m3/j (PC95 sur 5ans)

### Concentrations en sortie du système de traitement complet

Normes de rejet Résultats 2019 Rappel 2018

Dépassements de seuil

	Rdt (%)	C (mg/l)	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)	autorisé/an	2019	2018
MES	90	15	2,2	99	2,3	99	25	1	0
DCO	75	50	15,1	96	16,3	96	25	0	0
DBO5	80	15	3,1	98	3,1	98	25	0	0
NTK	85	5	2,1	96	3,7	93			
NGL	70	10	6,7	87	8,4	83			
Ptotal	80	1	0,6	89	0,5	91			

#### Le système d'assainissement est déclaré conforme en 2019

#### Les Faits marquants 2019

- Travaux sur les collecteurs de collecte
- Perforation du collecteur Versailles nord et réparation des tampons,
- Problématique odeurs,
- Poste de refoulement de Gally,
- Enjeux énergétiques (objectif de 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables, dans la consommation finale d'énergie),
- Fiabilisation de l'autosurveillance,
- Réduction des eaux parasites,
- Traitement de l'air,
- Contrôles réglementaires de l'usine Carré de Réunion,
- Evolution du plan d'épandage (voir l'avis d'Yvelines Environnement lors de l'enquête publique de 2019, dans le rapport moral 2019),
- Evolution de capacité de stockage des boues,
- Recherche et réduction des micropolluants dans les eaux (RSDE)

#### **Perspectives**

- Schéma Directeur Assainissement
- Liaison SOY Usine Carré de Réunion
- Travaux de remplacement des collecteurs raccordant la commune de Bois-d'Arcy
- Poursuite du programme de réhabilitation des collecteurs

- Hydro 360 et Diagnostic
- Modélisation dynamique des flux polluants
- Système de maintenance assisté par ordinateur (GMAO)
- Sécurisation des accès
- Modernisation du compacteur à déchets
- Renforcement des dégrilleurs du ru de Gally
- Mise en œuvre du REUT Réutilisation des Eaux Usées Traitées
- Valorisation de l'énergie Turbines hydroélectriques Valorisation de l'énergie Micro-Ferme solaire

#### STEP de Villepreux

Réseaux EU: 15km Réseau UN: 7km Postes PR: 3 Bassin d'Orage: 1 Déversoirs d'Orage: 2

#### Synthèse globale du système d'assainissement

- 2 330 000 m3 traitées pour un débit moyen de 6378 m3/j et un débit maximum de 20753 m3/j
- Volumes entrés dans la/les STEU 2 409 712 m3
- Volumes déversés (temps sec et temps de pluie, A1 et R1) 52 885 m3
- Volumes déversés sur les déversoirs en tête de station (A2) 171 231 m3
- Volumes admis dans les files de traitement (A3) 2 238 481 m3
- Volumes traités (A4) 2 327 803 m3

#### Un contrat d'affermage confié à VEOLIA

- Capacité 45 000 EH
- Capacité hydraulique 8800 m3/j
- 2 arrivées : Bâche Eaux Usées + Bâche Unitaire
- Bassin d'orage de 3000 m3
- Traitement par Boues Activées
- Elimination des boues : Incinération dans la STEP de Rosny-sur-Seine + Compostage des boues dans le 28

## Ouvrages sur le système de collecte : Volet réglementaire

- PR de CHAPONVAL (432 kg DBO5/j) -PR des Hauts de Grisy (16 kg DBO5/j)
- Déversoir d'orage de la Cavée (débit > 600 kg DBO5/j : soumis à Autorisation) : 33 déversements au niveau du DO de la Cavée

#### Prescription de rejet

#### Journalier

Concentration maximale valeur rédhibitoire en concentration (\*) Paramètre

MES 20 mg/l40 mg/lDBO<sub>5</sub> 15 mg/l 50 mg/lDCO 50 mg/l 100 mg/l

1 mg/l du 1er mai au N-NHH4+

> 31 octobre. sinon 2mg/l

Non-conformité : le 6 Août 2019, les concentrations du bilan d'autosurveillance du by pass sont maximales et déclenchent un dépassement des concentrations maximales de l'arrêté pour le système d'assainissement en sortie (MES, DBO5, DCO, NH4et NGL)

#### Annuel

Paramètre valeur limite de concentration Rendement minimum

NGL 10 mg/l

Ptot 1 mg/l du 1er mai au 31 octobre,

sinon 1,5mg/l

- Débit moyen de 6378 m3/j et un débit maximum de 20753 m3/j
- 42 déversements en tête de station (171 000, soit < 10 %)
- Boues évacuées
  - o En incinération : 128,7 Tonnes de Matières sèches
  - o Puis en compostage : 107,1 T de Matières sèches
- Qualité du Ru de Gally : Rapport EEC du 4 Sept 2019 : La qualité Biologique du ru de Gally est moyenne

#### **Perspectives**

- Redéfinition du nœud Hydraulique du DO de la cavée
- Réduire les mauvais raccordements
- Compléter la campagne d'ITV
- Etudes Réseau Fond de Berthe
- Mise en place d'une vanne automatisée
- Changement du type de surpresseur
- Changement des 1800 diffuseurs
- Réhabilitation de la STEP de Villepreux

#### Transport BV est

- 33,5 km de réseaux unitaire
- 6 puits techniques (vannes)
- 3 chambres à sable
- une galerie profonde DN 4200mm capacité 18 000 m3
- un bassin de stockage de 22 000 m3

#### Un contrat d'affermage confié à la SEVESC

#### Les chiffres clefs du réseau et des ouvrages

- 69,94 t de boues et sables extraits des chambres à sable,
- 174 t de boues et de sable extraits du bassin,
- 7,12 kms de réseaux visités/inspectés,
- 86 interventions sur le réseau,
- 291 interventions préventives sur les PT et instrumentation et 35 interventions curatives,
- 3 opérations d'entretien des réseaux,
- 2 opérations de désobstruction,
- 4 contrôles de conformité de branchement.

#### 1 déversement en Seine (9 août 2019, 1459m3) 97 115 m3 stockés en 2019

#### Les Faits marquants 2019

#### Suivi des projets d'aménagement de voirie

- Projet d'aménagement de la voie royale
- Aménagement de l'échangeur de la Manufacture à Sèvres
- Projet aménagement de la N118

#### Journée de présentation des actions le 24 juin 2019

#### **Perspectives**

- Etudes Aérauliques
- Hydreau360®
- Programme de travaux de près de 10 M€ sur 5 ans

#### Les services aux usagers

#### Les chiffres clefs

- 24 réclamations enregistrées,
- 14 branchements neufs,

Espace pédagogique au Carré de Réunion : > 1000 élèves en 2019

Plate-forme internet « tout sur mon eau » : www.sevesc.fr

# 3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC

Rappels et illustrations : voir rapport moral 2019

#### Réunion de la CCSPL du 9 juin 2020

- o Examen du rapport annuel 2019 du délégataire SEOP
- o Examen du rapport annuel 2019 du délégataire SAUR
- o Examen du rapport annuel 2019 du délégataire SUEZ
- o Examen du rapport annuel 2019 du délégataire Veolia
- o Examen du rapport unique annuel 2019.

# 3-22 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice.

## 3-23 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

#### 3-24 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Pas de convocation de la Commission en 2020.

# 3-25 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

En raison de la pandémie, cette commission s'est réunie 1 fois durant l'année 2020 et la DDT a procédé par consultation écrite par mail pour les autres décisions et informations.

C'est une commission consultative, elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- •d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- •de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- •de mesures agro-environnementales,
- •d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- •de prêts bonifiés,
- •de mesures de redressement et de suivi,
- •de réinsertion professionnelle,
- •de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

# 3-26 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

# 3-27 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

**Du 04 février au 25 février** : consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral autorisant la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020

Un mois supplémentaire de chasse au sanglier, en pleine période de reproduction de nombreuses espèces de faune et avifaune. Quels bénéfices attendus ? Quelles incidences sur les sites Natura 2000 ?

Une consultation dans l'urgence sans concertation qui, in fine, n'aboutira pas à une autorisation.

**Jeudi 2 Avril 2020 :** Réunion plénière à la préfecture des Yvelines sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines.

Odi:

Bilan de la saison de chasse 2019/2020 et examen des propositions d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021.

Proposition de prolongation de la vénerie sous terre pour le blaireau du 15 mai au 15 septembre, faute de justificatifs cette proposition ne sera finalement pas retenue après consultation du public.

Des dégâts gibiers en augmentation, des quotas de chasses non réalisés n'y aurait-il pas une relation de causes à effets ? Sanglier 2019 minima 5585 réalisés 4697, différence 888 = 16 % non réalisés.

Compte tenu du constat d'augmentation des surfaces détruites en ha, qui passe de 598 à 705ha. (Augmentation de 25%) En réponse la proposition de quota de prélèvement, pour la période suivante, de 5635 sangliers parait dérisoire (soit une augmentation de 0,9 %).

Tirs d'été (du 1er Juin à l'ouverture de la chasse) : il est étonnant que cette disposition dérogatoire soit reconduite systématiquement sans qu'aucun résultat chiffré n'en atteste le bien fondé. En l'état du bilan présenté par la FICIF, impossible de déterminer quelle est le % de réalisations de cette période dérogatoire de 3 mois précédant l'ouverture générale et son efficacité au regard des dérangements que cela occasionne.

Le projet d'arrêté ouverture – fermeture 2020-2021 fit l'objet d'une consultation publique du 5 au 25 mai 2020.

#### Mercredi 3 juin 2020 à 14h DDT - CDCFS « grand gibier »:

Objet : Examen du projet d'arrêté préfectoral relatif aux modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse grand gibier pour la campagne cynégétique 2020-2021.

réunion de la CDCFS par audio-conférence

Odj : plans de chasse grand gibier attribués par décision du Président de la FICIF et modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse.

Il importe que les membres de la CDCFS puissent, à la fin de la période cynégétique, être en capacité de mesurer la réalisation du plan de chasse grand gibier. La publication de ces bilans apparait toujours aussi lacunaire par de nombreux membres de la CDCFS. La demande de notre association de recevoir le bilan en dissociant ce qui relève de la période générale de ce qui relève des tirs d'été est restée sans réponse

#### lundi 29 juin2020 : visio CDCFS

Réunion de la commission spécialisée sur les espèces succeptibles d'occasionner des dégâts.

Odj: Présentation du bilan « destruction de nuisibles » (par piégeage et autorisations individuelles)

Proposition de classement, période et modalités de destruction des espèces sanglier, lapin de garenne et pigeon ramier (groupe 3) classées par arrêté préfectoral annuel (groupe 3).

L'année précedente, devant la raréfaction de l'espèce lapin de garenne dans le département, il avait été convenu de la possibilité de sortir l'espèce *lapin de garenne* du groupe 3, au moins sur les communes où sa présence est rare. Volte face du monde agricole qui devient en 2020 complétement hostile à l'idée.

Plan de chasse du lièvre : 5090 réalisations pour 9248 attributions, lièvre se porte bien, les chasseurs en ont une gestion conservatrice (ils ne prélèvent en moyenne que la moitié des quotas qu'ils demandent) maintenant la population à un niveau raisonnable, sans les éradiquer, nuire à leur état de conservation, ni mettre la survie de l'espèce en péril. Dès lors à quoi bon maintenir un « plan de chasse « sur une espèce dont l'état de la population est jugé satisfaisante ?

Par contre l'espèce Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus est classée NT = Quasi menacée sur la liste rouge UICN 2017 des Mammifères menacés en France. Il n'est plus présent sur l'ensemble du territoire mais seulement le long de la Seine et au sud des Yvelines (en plaine). Cette espèce devrait faire, à minima, l'objet d'un plan de chasse et un classement « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » seulement sur les communes où il y a de réels enjeux.

Juillet 2020 - Réunion « petit gibier » : notre association n'est plus conviée à cette réunion.

#### 4 Novembre 2020 - Reconfinement:

Odi:

Question de la poursuite ou de la suspension des activités de chasse et de destruction des espèces classées "susceptibles d'occasionner des dégâts"

Octobre 2020 : la circulaire de Mme la Ministre de la Transition écologique, en date du 31 octobre 2020, précise aux préfets de département, le cadre général pour les semaines à venir.

Dérogation aux mesures Covid au motif d'« intérêt général » pour l'exercice de régulation de la faune sauvage (avec un enjeu majeur sur le sanglier et les cervidés) pour prévenir les dommages importants notamment aux cultures, aux forêts et aux biens, afin de limiter le montant des indemnités ;

Et également régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

27 novembre 2020 : circulaire du ministère de la transition écologique autorisant la pratique de la chasse dérogatoire sous réserve du respect de restriction de distance, de nombre de participants et de mesures sanitaires

Une circulaire de Mme la Ministre de la Transition écologique, en date du 31 octobre 2020, précise aux préfets de département, le cadre général pour les semaines à venir.

Décembre 2020 : Réunion demi période d'ouverture chasse 2019-2020

Notre association n'est plus conviée à cette réunion.

# 3-28 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

# 3-29 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES

Pas de réunion en 2020.

#### 3-30 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE

Pas de réunion en 2020.

# 3-31 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

5 réunions visio-conférence CDPENAF se sont déroulées en 2020. 3 PLU, le dossier <u>Ablis</u> implantation d'un centre logistique sur 25 ha et 59 permis de construire en Zone Agricole ont été étudiés.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

### 3-32 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

#### 3-33 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Voir http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/prevention-des-risques/le-nucleaire/

<u>NB</u>: Lors de la rencontre entre le Président de l'ANCCLI et le Ministère de l'Intérieur, le préfet THIRION a confirmé la nécessité d'impliquer les CLI dans l'élaboration des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) dans les exercices nationaux de crise nucléaire.

Le Préfet et le Président de l'ANCCLI ont souligné la qualité des relations qui se sont nouées entre le Ministère de l'Intérieur et l'ANCCLI.

#### 7 Janvier 2020 : Assemblée plénière de la CLI à Orsay

- Introduction par Mme la Directrice de la Mission Développement Durable au Conseil Départemental de l'Essonne.
- Bilan financier 2019 et prévisions 2020,
- Evolution des risques liés aux INB de Saclay, par le chef de la division de l'ASN d'Orléans,
  - O Diminution par l'arrêt de réacteurs :
    - OSIRIS (INB 40), en 2015,
    - ORPHEE (INB 101), en 2019,
  - o et par le transfert de la production d'iode 131 sur un autre site pour CIS-BIO,
  - En conséquence, une « zone de danger de 250 m autour de l'enceinte du CEA et de CIS-BIO »
     remplacera à terme les deux servitudes précédentes, après vérifications et contrôles de l'ASN,
  - Des dispositions particulières devront être prises dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) pour la future gare de la ligne 18 pour l'évacuation des personnes en cas d'accident,
  - o Demande de retour d'expérience de l'accident de Lubrizol.
- Grandes étapes du démantèlement du réacteur ULYSSE (INB 18),
  - o Achèvement le 8 août 2019,
  - o Bilan à venir. Déchets conventionnels et TFA,
  - Plus de contrainte radiologique sur place,
  - o Radiation de la liste des INB dans 3 çà 4 ans.
- Activités du Pôle GT1 « Sites du Bouchet »
  - O Vérification des conséquences de la vulnérabilité du site au risque inondation,
  - o Pas de fuite d'éléments radioactifs,

- o Sécurisation et surveillance du site.
- Activités du Pôle Information, Formation et Gouvernance
  - o Visite de CIS-BIO,
  - o Réunion publique, à Jouy-en-Josas,
  - o Projets d'animations pour les scolaires.

#### 15 Septembre 2020 : Assemblée générale de la CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay

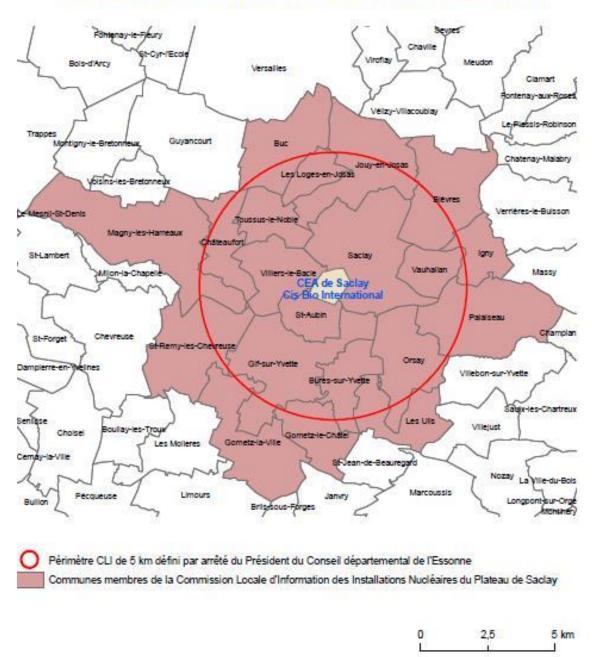
- Introduction par Mme la Présidente,
- Points sur les exploitations nucléaires de Saclay
  - o CEA
    - Rapport annuel 2019 Transparence et Sûreté nucléaire (TSN), disponible sur le site du CEA et de la CLI,
    - Organisation du CEA Saclay durant le confinement,
    - Synthèse des INB du CEA (Installations Nucléaires de Base),
    - Bilan déchet du démantèlement de l'INB 18 :
      - 226,31 t de déchets solides vers la filière TFA de l'ANDRA,
      - 512,4 t de déchets conventionnels entre 2015 et 2020,
      - Pas de liquide radioactif,

#### o CIS-BIO

- Rapport annuel 2019 Transparence et Sûreté nucléaire et Perspectives 2020,
- Organisation de l'INB 29 durant le confinement,
- Pôle Sciences et Société
  - Non traité
- Enquête publique ligne 18, 15 juin au 17 juillet,
  - o Avis CLI transmis au Commissaire enquêteur : comprend les avis recueillis de la part de membres,
  - o Constat : peu de remarques concernant la sécurité nucléaire (NB : Yvelines Environnement en a fait ...),
  - o Rappel de l'avis CLI du 16 juillet sur les risques nucléaires,
    - Les interrogations sur les risques nucléaires résiduels des installations, notamment sur l'INB 72 (stockage de déchets),
    - L'évacuation des combustibles et les programmes de démantèlement en cours et à venir,
    - leurs incidences sur la future révision du PPI qui devra intégrer l'exploitation de la gare à horizon 2027.
  - Avis défavorables de plusieurs communes sur la réalisation de la gare dite « CEA-St Aubin »
- Enquête publique relative au projet de démantèlement de l'INB 72
  - o du 21 septembre au 23 octobre 2020,
  - o Réunion technique fin septembre,
  - o Avis de l'autorité environnementale ?Site Ministère ou Voir enquête publique
- Pôle Information, Formation et Gouvernance
  - o Mise à jour du site Internet de la CLI,
  - o Capteurs « Openradiation » et projet pédagogique,
  - Mise à jour des arrêtés CLI,
    - du 3 juillet 2020 : composition,

- 21 août 2020 : Présidence,
- Transmission des évènements INES de niveau 1
- Prochains rendez-vous de la CLI

# Périmètre de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay



Yvelines Environnement a participé à la semaine des CLI avec des visioconférences dont le programme était centré sur deux thématiques ancrées dans les préoccupations des CLI : la gestion de crise et le post-accident.

- Lundi 07 décembre matin : Ouverture, les principaux enseignements de la crise sanitaire COVID-19 en matière d'information.
- Mardi 08 décembre après-midi : Les principaux enseignements de l'accident de LUBRIZOL en matière d'information (dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ANCCLI).
- Mercredi 09 décembre matin : Plénière et ateliers sur le post-accident nucléaire.
- Jeudi 10 décembre matin : Concertation de 2019 sur le 4e réexamen périodique de sûreté des réacteurs de 900 MWe : la prise en compte des contributions du public (Plénière spéciale du HCTISN).
- Vendredi 11 décembre matin : Clôture, l'évolution du rôle des CLI et temps forts de la semaine.

# 3-34 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

Pas de réunion en 2020

Voir le rapport moral Yvelines Environnement 2019

Dossier à suivre : Rupture du Pipe-Line d'Ile-de-France à Auteuil-Autouillet, dans la nuit du 24 au 25 février 2019, provoquant une fuite de pétrole impactant des terres agricoles et les eaux de ruissellement.

Voir le site web d'Yvelines Environnement :

https://www.yvelines-environnement.org/fuite-de-petrole-a-autouillet/

Voir le site web de la préfecture :

https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France

## 3-35 Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA

Ne s'est plus réunie depuis le début de la concertation sur l'extension de la carrière.

#### 3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Dernière convocation décembre 2017.

# 3-37 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Pas de réunion.

# 3-38 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE

Pas de réunion en 2019 et 2020.

## 3-39 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Rappel: Fait majeur en 2019: Incendie du 3 juillet sur l'unité de clarifloculation

Voir rapport moral Yvelines Environnement 2019

https://www.yvelines-environnement.org/incendie-a-la-station-depuration-de-st-germain-en-laye/

Voir le site de la Préfecture <a href="https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Point-de-situation-suite-a-l-incendie-au-SIAAP">https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Point-de-situation-suite-a-l-incendie-au-SIAAP</a>:

#### Mardi 25 février 2020

La préfecture des Yvelines, la préfecture du Val-d'Oise et le SIAAP Seine Aval ont conduit un exercice destiné à vérifier le bon fonctionnement du schéma d'alerte, tel qu'il a été défini dans le PPI du SIAAP.

L'organisation de cet exercice répondait à l'engagement pris par le préfet des Yvelines devant les participants aux réunions d'information consécutives à l'accident du 3 juillet 2019 d'organiser un tel exercice au cours du premier trimestre 2020.

Lundi 6 juillet 2020 en Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

#### Commission de Suivi de Site élargie de l'usine Seine Aval du SIAAP

Ordre du jour :

- Passage de la période d'étiage et oxygénation de la Seine,

- Présentation des premiers résultats de l'audit de sécurité.

#### Compte-rendu des échanges :

- Etat d'avancement du plan d'actions
  - Étape n°1 (juillet 2019 − 17 novembre 2019) : retrouver une capacité de traitement du phosphore
  - o Étape n° 2 (18 novembre 2019 30 juin 2020) : injection de chlorure ferrique
  - o Etape n° 3 (juin 2020 31 décembre 2022) : mise en service de la tranche boues Achères IV
  - o Étape n° 4 (à partir de 2023) : réhabilitation de la filière et reconstruction de la clarifloculation
- Reconstruction du site et l'impact de l'incendie sur le milieu récepteur
  - Reconstruction du site
    - sécurisation de l'unité
    - travaux de nettoyage ainsi que de curage
    - démantèlement des installations existantes
  - o Impact sur le milieu récepteur
    - évolution satisfaisante de la qualité de la Seine
    - entre novembre 2019 et juin 2020, aucun évènement n'a provoqué de mortalité piscicole,
    - rempoissonnement à l'automne en lien avec les fédérations de pêche. Le SIAAP s'engage à nettoyer les frayères,
  - Dispositif mis en place pour l'été 2020
    - Niveau 1 : renforcement du suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique de la Seine.
    - Niveau 2 : si la température de la Seine dépasse les 22 degrés et la pluie les 15 mm
    - Niveau 3 : si le taux d'oxygénation est inférieur à 3 mg/l à Andrésy,
    - Niveau 4 : en présence de mortalité piscicole,
  - o Identification des causes de l'incendie du bâtiment de clarifloculation
    - Départ de feu situé entre les cuves 4 et 10, qui étaient en maintenance
    - La cause la plus probable du départ de feu serait un défaut d'isolement des câbles
  - Audit de sécurité
    - 10 thématiques selon l'arrêté préfectoral d'octobre 2019,
    - Plus de 100 documents ont été revus,
    - Relevé des points positifs,
    - Relevé des points sensibles et des axes de progrès.

#### 3-40 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA

CCSPL du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) de Saint-Germain-en-Laye ne s'est pas réunie.

# 3-41 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Une réunion d'information et de suivi en 2020.

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2019.

Validation des travaux réalisés par les des exploitants RM et TRAPIL. Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectives. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

# 3-42 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU



Concernant le syndicat VALOSEINE (ex SIDRU), l'année 2020 ayant été plus qu'atypique, et compte tenu du contexte sanitaire la CCSPL n'a pas pu être convoquée.

3-43 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d'incinération « CRISTAL »

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Lien vers la dernière réunion: https://sitru.fr/userfiles/files/REUNIONS/CR CS 15 10 20.pdf

# 3-44 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES - site exploité par la Société STORENGY

La CSS (Commission de Suivi de Site)pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 29/09/2020 à la sous-préfecture de Rambouillet. Pas d'accident grave mais 1 accident corporel, 15 accidents matériels et 86 situations « potentiellement » dangereuses ont été relevées.

7 divers exercices de politique de prévention ont été effectués.

La mise en conformité de l'arrêt de bus à la Couperie et l'installation de panneaux d'affichage des risques ne sont toujours pas réalisées (préconisations du PPRT à échéance en mai 2016 !!). Le nouveau PPI devrait les rendre obligatoire !

Dans le cadre des opérations de maintenance, une nouvelle technique, l'opération Gas Booster a été réalisée, avec succès, en été 2020, pour la 1<sup>ère</sup> fois en France (récupération des gaz de purge pour être réinjectés dans le sous-sol). Etude de la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Installation d'éclairage LED pour les bureaux et éclairages extérieurs.

Le nouveau site de GRT Gaz est pratiquement terminé et les installations paysagères commencent à être efficaces. Les arbres commencent à cacher le site et la verdure apparait à l'intérieur du site lui-même.

L'ancienne grille de connexion entre les 2 sites (Storengy et GRTGaz) a été modifiée et remise aux normes. Elle appartient à GRTGaz mais est gérée par Storengy.

La base de vie installée au début des travaux devait être supprimée mais cette suppression n'est plus envisagée dans un bref délai par Storengy! Pollution visuelle importante!

La DRIEE a présenté ses actions d'inspection.

En mars 2019, un exercice POI (Plan d'Occupation Interne), commun à Storengy et GRTGaz a été effectué et a montré des défaillances de communication entre les intervenants!

En juin 2019, inspection sur les MMR (Mesures de Maitrise des Risques). Une non-conformité notable a été relevée et doit être résolue fin 2020.

D'autres inspections sont prévues en 2021, ainsi qu'un exercice POI.

La nouvelle salle des fêtes de Beynes n'est toujours pas commencée! La salle Fleubert actuelle est toujours en zone orange du site de Storengy (échéance du PPRT mai 2017!).

Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années!

Une visite du site avait été prévue en novembre mais annulée, à cause de la Covid.

Proposition d'un exercice d'alerte inopiné en 2021.

Une enquête publique sur la présentation du nouveau PPI (Plan Particulier d'Intervention) a eu lieu en novembre 2020. Mais pas de présentation publique (avant ou pendant) en raison de la Covid!

Ce projet prend en compte des situations extrêmes (mais possible!), ce qui entraine des zones à risques très graves nettement plus grandes que celles du PPRT, incluant des zones d'habitations actuelles importantes.

Suite à de nombreuses demandes de précisions de riverains et de beynois en général, La DRIEE a organisé le 09/02/2021 une présentation en visio-conférence du projet PPI.

Malgré quelques éclaircissements, quelques questions posées n'ont pas eu de réponse! La visio-conférence ne facilitant pas les discussions...

## 3-45 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Les actions prioritaires pour l'année sont : l'encadrement d'un service civique, la poursuite des suivis sur les arthropodes : Carabidae (coléoptères) et Araignées ainsi que le démarrage du suivi sur les Lepidoptères (hétérocères), plus de temps à passer sur la destruction du ragondin, la création de la mascotte de la réserve et l'installation des nouvelles pompes.

## 3-46 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet.

Le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ième plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

#### 3-47 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

#### 3-48 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Pas de réunion en 2020.

#### 3-49 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Les Comités de forêt de Saint-Germain se sont réunis le 24 septembre et le 21 novembre 2020 et avaient pour objet : Lisière étagée **faux semblant.** 

#### 3-50 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Pas de réunion du comité ni de tournée de terrain en 2020.

### 3-51 Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine

L'étude de zone est terminée, il n'y a donc plus de Copil.

#### 3-52 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

Du site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »

Pas de réunion du copil en 2020

Du Site Natura 2000 «Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Pas de réunion du copil en 2020

Du COPIL Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine »

Pas de réunion du copil en 2020

Du COPIL SIC« Chiroptères du Vexin français »

Pas de réunion du copil en 2020

#### 3-53 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à GUERVILLE

Pas de réunion en 2020.

*Actualité*: Enquête publique du 28/09/2020 au 30/10/2020 en vue de modifier les conditions de remise en état de la carrière de Guerville/Mézières et d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes.

A terme les falaises de craie marquant le paysage avant d'arriver à mantes la Jolie sont amenées à disparaitre pour permettre la réception des terres des chantiers du Grand Paris. Une partie restera cependant en l'état car elle abrite la nidification de plusieurs espèces protégées ; le faucon pèlerin et le goéland cendré.

#### 3-54 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à SANDRANCOURT

Pas de réunion en 2020.

### 3-55 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

Pas de réunion en 2020.

## 3-56 Comité Technique Départemental de la SAFER

5 réunions en visio-conférence pendant l'année 2020 pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région. La SAFER recense les friches agricoles formées par des délaissés ou des abandons d'exploitation dossier VIGIFRICHES.

#### 3-57 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000. Il faut noter que cette année le classement RESERVE NATURELLE ETANGS DU ROI SOLEIL a été évoqué par une présentation.

# 4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2021

# 4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2020-2021

En juin 2020 : réunion préparatoire avec nos partenaires du cycle d'éducation à l'environnement et définition du nouveau thème pour l'année scolaire 2020-2021 : « **nos amies les chauves-souris** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à la Ferme du Manet à Montigny le Bretonneux :

- le **mercredi 7 octobre 2020** de 9h30 à 12h30 pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 8 octobre 2020** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Un film a pu être proposé aux participants : « Une vie de Grand Rhinolophe » de Tanguy Stoecklé.

Nous remercions très chaleureusement Messieurs Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, et Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences, ainsi que toute leur équipe de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement/

Le jeu-concours se déroulera du 7 janvier (date du lancement Presse) au 7 avril 2021. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels peuvent eux aussi participer car les bulletins sont mis à leur disposition dans les sites partenaires du département tels que la Bergerie nationale, l'ONF, le parc et zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, etc...

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne seront pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le **mardi 25 mai 2021** à 18h au Palais des Congrès de Versailles grâce à notre partenaire la SEOP-SEVESC.

>>> En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la remise des prix 2021 a du être annulée.

# 4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2021

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 6 juillet et au 1<sup>er</sup> septembre 2021 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement **« nos amies les chauves-souris »**.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale.

# 4-3 Le « Prix Yvelines Environnement »

L'association Yvelines Environnement a lancé en 2020, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines, la première édition du « Prix Yvelines Environnement » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

« L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable ».

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

« Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement ».

Gérard Bachelier, Président de la CCI Versailles-Yvelines

Pour participer, chaque entreprise devra répondre à l'un des critères suivants :
□ prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, notamment ceux associés à lœur extraction e
exploitation;
☐ développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
☐ mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception
□ évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation de
ressources sur un même territoire;
□ mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection d
l'environnement (déchets, eau, air, économies d'énergie);
□ mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global etnotamment de réduction des émissions
de gaz à effet de serre ;
□ proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économi
circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, le Prix Yvelines Environnement a été reporté.

#### 4-4 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/

# 5 - Résolutions et Conclusions

#### 5-1 Résolutions

#### Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2021 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

# Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2021, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et le budget prévisionnel de l'exercice 2021,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2022.

#### Résolution n°3

#### Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et nouvelle adhésion :

#### Au titre des associations adhérentes :

- M. Claude CHAPUIS, au titre de l'association La Saint Lambert
- M. Jean-Paul DEBEAUPUIS, au titre du Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet
- ➤ M. David FIEUX, au titre de l'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

#### Au titre des adhérents directs :

- Mme Christine-Françoise JEANNERET
- ➤ Mme Pascale GAUTHERET
- Nouvelle adhésion : Evelyne AUBERT

#### Résolution n°4

Informés du projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, en site classé le 7 juillet 2000, les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à ce projet et à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois classé : au Patrimoine mondial pour le Domaine de Versailles, au périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianon par décret du 15 octobre 1965 et aux sites classés par décret du 7 juillet 2000.

#### Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, classé par décret du 7 juillet 2000, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux.

Ces installations illégales polluent les paysages et le rû de Gally, objet de coûteux travaux.

#### Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes depuis plusieurs décennies concernant le site de la Plaine de Versailles appelé Grand Parc des Chasses de Louis XIV, dont une partie a été classée en juillet 2000 :

- plus aucun échangeur ne doit être construit entre les routes et autoroutes sur les zones rurales et agricoles, dont le Patrimoine doit être protégé ;
- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- la mise dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly, ce raccordement ayant été supprimé du SDRIF.

#### Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, en site classé de la Plaine de Versailles, hélas en covisibilité avec la Chapelle Royale du Château de Versailles, pour supprimer toutes nuisances olfactives et toutes pollutions sur l'environnement.

#### Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre, déjà détruite en partie par l'installation de nombreux centres commerciaux avec leurs parkings qui ont supprimé de grands espaces de bonnes terres agricoles.

### Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes stockages de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval-Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.

Les dépôts des déblais de l'A86 sur les terres de Villiers-le-Mahieu, derrière le Parc de Thoiry, voici plus de 20 ans, n'ont pas fait l'objet de contrôle et aucun des projets promis n'a vu le jour.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines ne consomment plus de terres agricoles, qu'ils fassent l'objet d'une communication publique sur l'état des lieux, les contrôles des déchets déposés et de la remise en état des lieux.

#### Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente à des promoteurs immobiliers du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparable de la ferme expérimentale, et sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Yvelines Environnement soutient le projet d'Observatoire International de l'Agronomie « Grignon 2026 » élaboré par les anciens élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie par le biais de leur association « Grignon 2000 », et demande que tout soit mis en œuvre pour le faire aboutir.

#### Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

# Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

# Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

# Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

#### Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

#### Résolution n°15

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparait plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

#### Résolution n°16

Yvelines Environnement réaffirme son oopposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

#### Résolution n°17

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les plans de déplacements des personnels et habitants du secteur soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières.

Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques.

#### Résolution n°18

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements, y compris la Colline de la Revanche à Elancourt.

#### Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, mais qui n'a pas été réunie depuis plus de 10 ans, soit convoquée rapidement afin :

- d'obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
- de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.

# Résolution n°20

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

#### Résolution n°21

Concernant les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations de fermes photovoltaïques sur le territoire (alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas assez accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement).

De même concernant l'implantation de fermes éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

#### Résolution n°22

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

#### Résolution n°23

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

## 5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurai oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS 78), la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'ONF et en particulier l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi l'association ACTI Animation « du champ à la table », la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, le Muséum National d'Histoire Naturelle-l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Ariane Group, l'Ile de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, les Ecuries de la Panetière à Autouillet, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, le Jardin du Ruchot à Jouars-Pontchartrain, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la Serre aux Papillons, et le SIDOMPE.

Sans oublier Gibert Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY pour les livres qu'ils leur offrent gracieusement.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2020.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

La Présidente

Pascale GAUTHERET

Christine-Françoise JEANNERET

# 6 - Activités 2020 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 -	Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement	p.43
•	11ctivites des associations admerentes d' 1 vennes Envir onnement	P

6-1	ACURDI	p.44
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.44
6-3	Association Avec Richard Mique	p.45
6-4	Association De Bange-Houdon	p.45
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.47
6-6	Association La Ferme des Moulineaux	p.53
6-7	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.56
6-8	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.61
6-9	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.63
6-10	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.63
6-11	Maisons Paysannes des Yvelines	p.63
6-12	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.66
6-13	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.67
6-14	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.68
6-15	Sauvons la Tournelle	p.69
6-16	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.72
6-17	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.73

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.

#### 6-1 ACURDI – Sonchamp

En ce qui concerne l'ACURDI, un arrêté de mise en demeure avait été signifié à la société REMETAL à l'automne 2019. A plusieurs reprises nous nous sommes inquiétés des suites de cet arrêté mais des confinements et les élections municipales avaient beaucoup perturbé le travail de la préfecture.

Le 2 juin 2021 une réunion du CODERST en présentiel nous permettra peut être de relancer le problème avec le chef de la DRIEE.

## 6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Comités de forêt Saint-Germain le 24 septembre et 21 novembre 2020 avec pour objet : Lisière étagée **faux semblant** Comité local du développement durable de Saint-Germain-en Laye : Mme Vincenot participant à ce comité y défend nos positions.

# - La lisière étagée le long de l'appendice du Tram 13 :

C'est un faux semblant car elle a dû être mise en place au-delà de l'emprise du Tram 13 pour parer à la chute éventuelle des arbres de haute tige sur les caténaires. Nous en avions pris acte dès 2017 ce qui explique notre réaction **lors des comités de présentation** de cette technique. L'autre conséquence est la non prise en charge de la perspective sur l'avenue des Loges entre château de Saint Germain et celui des Loges.

#### - Comité de forêt de Marly

Lors de cette réunion il nous a été présenté le futur plan de gestion de cette forêt. Ce plan est particulièrement innovant en étant le premier qui s'engage vers une exploitation en forêt irrégulière remplaçant la forêt régulière. Un système moderne a été mis au point pour surveiller l'évolution de la croissance des espèces diverses par une surveillance au moyen de drones d'environ 200 ilots. Nous pouvons nous réjouir d'avoir à suivre cette expérimentation.

# - Rencontres et correspondances avec les élus

Maire de Saint-Germain-en Laye-Fourqueux avec pour objet l'extension de la forêt de Saint Germain Maire de l'Etang-La-Ville avec pour objet le statut de forêt de protection pour la forêt de Marly Lettre au Préfet des Yvelines et à tous les Maires des communes sur la forêt de Marly pour les sensibiliser au statut de forêt de protection pour la forêt de Marly.

Notre position sur les 137 hectares de terrains délaissés par le SIAAP.-en cours de rachat par la Mairie de Saint Germain-en-Laye, terrains laissés par le SIAPP suite à l'abandon des surfaces dévolues à l'épandage des boues, notre association promeut la plantation immédiate d'une forêt qui permettra la jonction avec la forêt de Pierrelaye-Bessancourt en cours de création (entre Seine et Oise) et vers la forêt de Saint Germain. Nous estimons que la ville de PARIS qui a pollué doit restituer ces terrains gratuitement comme elle les a reçus et les dépolluer au titre du principe qu'elle met en œuvre à l'égard des tiers POLLUER/PAYEUR.

#### - Comité Local de Développement durable de Saint Germain en-Laye

Mme Vincenot participant à ce comité y défendra nos positions.

#### - Activités ouvertes au public

- ✓ Sorties Il y a eu deux annulations dues au confinement :
  - 4 Reconnaissance des arbres et découverte de l'écosystème forestier
  - o 2 Botanique
  - o 2 Champignons Participations
- ✓ Forums de Saint Germain-en-laye, Marly, Saint-Nom- la-Bretêche
- ✓ Forêt propre
- ✓ Baptême de l'arbre. Thomas Jefferson

#### Sujets de fond restant d'actualité :

- ✓ Portion du Tram 13 entre Poissy et Achères
- ✓ L'extension de la forêt de Saint-Germain sur les terrains du SIAAP
- ✓ Promulgation d'un règlement intérieur
- ✓ Plantation d'arbres en souvenir de M. de La Villefromoy
- ✓ Soutien au baptême de l'arbre de la forêt peint par Maurice Denis.

#### 6-3 Association Avec Richard Mique

- \*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.
- \*Communication sur la pédagogie qui doit accompagner les mises en place de rues en zone 30.
- \*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 50 & 51.
- \*Suivi de l'ouverture d'une nouvelle crèche.
- \*Suivi de la mise en place de la refonte des circuits de Bussur la commune et communication aux autorités.
- \*Questionnement des autorités sur le développement des circulations douces.

#### 6-4 Association DE BANGE-HOUDON

#### RAPPELS CONCERNANT L'ASSOCIATION

L'association deBange-Houdon a dix-neuf ans d'existence.

Déclarée le 17 juin 2002 à la préfecture des Yvelines sous le titre Association de défense des riverains de la rue du Colonel de Bange avec publication au J.O. le 6 juillet 2002, elle a modifié son appellation en **Association de Bange—Houdon** le 18 novembre 2004 avec publication au J.O. le 26 mars 2005, puis **Association deBange—Houdon** le 18 novembre 2017.

Sa couverture géographique **comprend dans leur totalité les communes de Versailles et du Chesnay–Roquencourt**. Le Chesnay a rejoint la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'association ne demande ni ne reçoit aucune subvention. Elle ne dépend d'aucune formation politique ou confessionnelle.

Elle agit par pression persévérante sur un certain nombre de sujets ciblés, avec quelques résultats à moyen et long terme. Les actions avec résultat identifié quasi-immédiat sont rares.

L'association entretient une collaboration féconde avec les autorités municipales, communautaires, départementales et régionales, ainsi qu'avec la police nationale.

Elle est représentée dans le collège associations de trois conseils de quartier de Versailles qui en compte huit : au conseil de quartier Notre-Dame depuis 2002, au conseil de quartier Clagny-Glatigny depuis 2008, au conseil de quartier Saint-Louis depuis 2020. Elle siégeait au conseil de quartier Bernard de Jussieu – Petits Bois – Picardie de 2014 à 2020. En outre plusieurs de ses membres siègent dans les conseils de quartier au titre de personnalités nommées par le maire.

Elle fait partie du Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale au commissariat de Versailles, qui réunit civils et policiers, sous la direction d'un commandant de police, pour traiter concrètement de questions de sûreté et d'ordre public.

Elle est représentée à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Versailles, qui contrôle les délégations de services publics : parkings, chauffage urbain, piscine, palais des congrès, fourrière, théâtre Montansier, eau et assainissement.

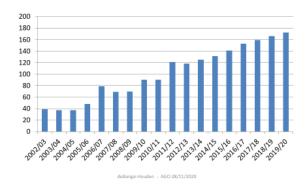
Elle est correspondante de l'Etablissement public d'aménagement du plateau de Saclay (EPAPS) et s'occupe notamment de l'aménagement de Satory.

Elle s'exprime en son nom dans presque toutes les enquêtes publiques, en coordination avec les autres associations de SAVE.

L'association a été l'un des premiers promoteurs, dès 2014, du dispositif Voisins Vigilants dans les communes de Versailles et du Chesnay.

A la clôture de l'exercice précédent, l'association comptait 172 membres à jour de leur cotisation sur un total de 234. Le nombre des membres cotisants est dans une tendance de légère progression. Le turn-over est d'une douzaine de membres : décès, déménagements, non renouvellements, compensés par les nouvelles adhésions avec un solde positif.

#### membres cotisants



Le président de deBange-Houdon est vice-président de SAVE, association d'une vingtaine d'associations de Versailles, Viroflay, Saint-Cyr-l'Ecole, Le Chesnay-Rocquencourt, regroupant ainsi les 2000 membres de ces associations. SAVE traite de sujets transversaux. Elle bénéficie de l'agrément préfectoral. Voir https://www.save1.fr/

Le président de deBange-Houdon est administrateur d'Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.

#### Ce dont s'occupe l'association :

L'objet de l'association est le cadre de vie et la qualité de la vie au sens large comprenant notamment la sûreté, les problèmes de la vie quotidienne, les sujets de fond, les sujets des conseils de quartier, les grands sujets transversaux.

L'association a pour objectif constant la défense de la culture et de la langue françaises, ainsi que la protection des sites et du patrimoine en général.

Elle assure la diffusion des informations par le biais de <u>Association deBange-Houdon</u> blog créé en novembre 2006 qui est le vecteur de communication essentiel, dont la fréquentation est de 40 pages lues par jour.

Ce dont ne s'occupe pas l'association, sauf occasionnellement, sauf en relais d'information :

Action humanitaire et bénévolat caritatif, activités culturelles (sauf patrimoine et visites-conférences organisées par SAVE), sport, loisirs, veille des permis de construire, conflits de voisinage, contentieux individuels, etc.

# ASSEMBLEE GENERALE DE DEBANGE-HOUDON

Une assemblée générale a été tenue le 28 novembre 2020, sous forme dématérialisée en raison des contraintes sanitaires liées au coronavirus.

La conférence-débat traditionnelle de Monsieur François de Mazières, maire de Versailles, et l'intervention de Monsieur Richard Delepierre, maire du Chesnay-Rocquencourt, qui étaient prévues dans la configuration présentielle habituelle, n'ont pu avoir lieu.

# ACTIVITE DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE D'YVELINES ENVIRONNEMENT

L'activité est reflétée au jour le jour par les sujets traités dans le blog <u>Association deBange-Houdon</u>. Sa consultation régulière permet de suivre l'actualité de l'association et de ses partenaires.

L'association deBange-Houdon s'exprime es qualités dans la plupart des consultations et enquêtes publiques locales par ses observations déposées en ligne ou sur le registre ad hoc en mairie et publiées sur son blog.

Pour balayer le spectre des centres d'intérêt, voir ci-après la liste des titres des articles publiés sur le blog depuis un an, en partant de l'article le plus récent :

- L'euthanasie et le serment d'Hippocrate
- Ecologie véhicules électriques citation de Carlos Tavares (PSA)
- Notes de lecture Les marchands de nouvelles par Ingrid Riocreux Essai sur les pulsions totalitaires des médias
- Campement urbain il y a un début à tout
- Le Chesnay-Rocquencourt confirmation de l'élection du 15 mars 2020 Richard Delepierre reste maire
- Sûreté vol à la fausse qualité : faux postiers
- Le Chesnay-Rocquencourt rapport d'orientation budgétaire 2021 conseil municipal du 17 mars

- Versailles ravalements récents précocement dégradés
- Pion rebaptisé "Ecoquartier de Gally" c'est parti!
- Education 57 phrases clés
- Sûreté une innovation : vol du carnet d'entretien dans la boîte à gants
- Sûreté vol à la fausse qualité : fausse employée de Mairie
- Observatoire Régional de Santé Profil socio-sanitaire de Versailles
- Le Chesnay Rocquencourt : élection annulée Richard Delepierre soutenu par le ministère de l'Intérieur
- Notes de lecture Les écolos nous mentent Jean de Kervasdoué la grande manipulation
- Sûreté attention aux ramoneurs entreprenants et aux inconnus trop obligeants
- Paris Saclay convention EPAPS/CNRS pour valoriser la chaleur produite par le supercalculateur Jean Zay
- Versailles Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 conseil municipal du 4 février
- Neige et verglas : le déneigement se heurte à l'incivisme
- Pion enquête publique relative à l'aménagement du site observations de deBange-Houdon
- Sûreté vol à la fausse qualité encore et toujours le même stratagème cette fois en variante covid
- Paris Saclay réunion du 19 janvier 2020 présentation
- Combien gagne-t-on à Versailles en faisant la manche?
- Coronavirus le tabou des migrants
- Vos députés de Versailles et du Chesnay-Rocquencourt leurs performances
- Coronavirus centre de vaccination de VGP au gymnase Richard Mique
- Versailles Rive Droite les trains font du bruit (suite 1)
- Coronavirus Vaccination les Shadoks toujours à la manœuvre
- Yvelines Environnement "Nos amies les chauves-souris" jeu concours annuel pour les 5-15 ans
- Coronavirus "Monsieur Vaccin" se déclare incompétent en logistique vaccinale
- Association deBange-Houdon devenez membre ou renouvelez votre cotisation
- Assemblée générale deBange-Houdon le 28 novembre 2020 procès verbal
- Conseil municipal de Versailles séance du 10 décembre faut-il cacher les appas ?
- Sûreté vols par ruse ou à la fausse qualité
- Versailles Rive Droite les trains font du bruit
- Notes de lecture Cartel des fraudes Charles Prats réquisitoire hallucinant
- Versailles rue Maréchal Foch La Halle remplacée par Lidl
- Le Chesnay-Rocquencourt annulation de l'élection du 15 mars Richard Delepierre fait appel
- deBange-Houdon Assemblées générales dématérialisées le 28 novembre 2020
- Versailles composition des conseils de quartier
- Le Chesnay-Rocquencourt composition des conseils de quartier
- Coronavirus que va soutenir Michèle Rubirola, maire de Marseille, médecin, militante anti-vaccin?
- Coronavirus ah les belles promesses!
- Le Chesnay-Rocquencourt le tribunal annule l'élection municipale du 15 mars
- Fuite d'eau réparée dans la nuit : efficacité des services techniques
- Commémoration du 11 novembre en format restreint
- Permis de construire : difficultés inédites créées par le nouvel ABF
- Le Chesnay-Rocquencourt : vers de nouvelles élections municipales ?
- Des amazones qui ne mâchent pas leurs mots. Bis.
- Abolition de la peine de mort en France

La plupart des articles comportent des illustrations et souvent des documents à télécharger.

# 6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

# DOSSIER POLLUTION DU RHODON

La station d'épuration du Mesnil-St-Denis et de La Verrière en tête de bassin du ruisseau le Rhodon, fait que le moindre dysfonctionnement sur le traitement des eaux usées entraîne une pollution du ruisseau et de son bief (maintenu sur la commune de Milon) sur l'ensemble de son cours de 10 km dans le site naturel classé de la vallée du Rhodon, il traverse les territoires de 7 communes du Parc Naturel Régional avant de rejoindre l'Yvette, les communes victimes de la situation :

- Le Mesnil-St-Denis,
- Trappes,

- Magny-les-Hameaux,
- St-Lambert-des-Bois, la nouvelle mandature en 2020 s'est associée à la procédure avec Milon et l'aavre.
- Milon-La-Chapelle, commune associée à la procédure depuis 2017.
- St-Rémy-Lès-Chevreuse, et
- Chevreuse.

#### Points d'alerte de cette affaire

PV de constat d'audition de pollution du Rhodon du 24.02.2015 par l'ONEMA.

Photos de l'aavre du 26.12.2015 dans notre lettre du 06.01.2016 adressées au Technicien garde rivière du Parc confirmant une très forte pollution du Rhodon, avec copie les Maires de St-Lambert et de Milon-La-Chapelle.

PV de constat d'audition de pollution du Rhodon du 16.01.2017 par l'aavre à la Gendarmerie

PV de constat d'infraction du 20.10.2017 par l'ONEMA au TGI de Versailles.

#### OUATRE PROCEDURES POUR TRAITER CETTE AFFAIRE

# 1ère procédure un recours au tribunal correctionnel démarrée en 2015, terminée en 2019

Condamnation d'OTV (VEOLIA) le 04.07.2019 à une amende de 15 000 € avec sursis et à payer 1 500 € pour les frais de justice et le préjudice moral à chacune des parties civiles, le Parc, l'UAPNR, la commune de Milon, S. Tchekhoff, Ph. Mida, qui se sont constitués Partie civile le 5 décembre 2018 dans le cadre de l'action pénale initié par l'ONEMA à l'encontre de la Sté OTV.

<u>2ème procédure requête en référé au tribunal administratif démarrée en juin 2017, terminée en janvier 2021</u>

Nomination par le TA d'une Experte judiciaire le 12 septembre 2017 pour constat et relevé détaillé de la pollution avec l'origine et les causes de cette pollution.

L'Experte judiciaire remet son rapport le 7 janvier 2021 qui confirme :

l'origine, la nature et l'étendue de la pollution du Rhodon :

- Les eaux du Rhodon sont de qualité « mauvaise » à « très mauvaise » à la sortie de la buse de rejet des eaux traitées de la STEP.
- Les eaux du Rhodon sont de qualité « bonne » à l'amont de la sortie de la buse de rejet de la STEP, lors des analyses menées dans le cadre de l'expertise.
- Les paramètres dégradants à la sortie de la buse sont, de manière assez constante sur les 20 dernières années, les composés phosphorés ainsi qu'un ou plusieurs des composés azotés (azote, ammonium, nitrates) et une dégradation microbiologique du Rhodon par la présence de bactéries fécales.

reconnaît la responsabilité du SIAHVY, de VEOLIA, de la SAUR, ...

Confirme les causes et les moyens à mettre en œuvre à court terme pour faire cesser cette pollution sans attendre la reconstruction de la station d'épuration du Mesnil-St-Denis et de La Verrière.

La première démarche à engager avec notre Avocat sera une demande d'indemnisation afin d'obtenir des responsables le remboursement des honoraires d'expertise et d'avocat, et le paiement des préjudices reconnus par l'Experte, en cas de refus d'indemnisation nous saisirons la juridiction.

La seconde mettre en demeure les maîtres d'ouvrages de réaliser les travaux conservatoires afin de prévenir d'éventuelles « récidives » comme la mise en place d'un dispositif temporaire de rétention des effluents transitant sur le réseau EU, le contrôle de présences de boues sur les clarificateurs couplé d'un dispositif de dégazage des boues avant les clarificateurs ou encore l'apport d'eau depuis l'étang des Noës pour améliorer la capacité épuratoire du Rhodon.

3ème procédure pour 2021, notre engagement avec la commune de Milon pour un recours en appel au tribunal administratif du jugement de la STEP du Mesnil.

Le Tribunal, certainement plus ennuyé d'annuler l'autorisation d'une installation qui est en cours d'exploitation, s'y refuse au motif que la preuve ne serait pas faite de l'irrégularité de la procédure d'autorisation et que « à la date de la décision attaquée, les causes de la pollution du Rhodon n'avaient pas encore été déterminées par l'expertise diligentée par le tribunal »

Dès 2017, la Préfecture aurait dû s'interroger sur la situation du Rhodon. Ainsi, il y a matière à interjeter appel du jugement sur ce point.

Les communes de Saint-Lambert avec son nouveau maire et Magny-les-Hameaux, également victimes de la situation, se sont associés en avril dernier à l'action judiciaire.

Engagement d'action en justice : Accord à l'unanimité du conseil pour faire appel du jugement pour la STEP du mesnil, avec la commune de Milon, proposition honoraires de notre Avocat 500 €HT pour déposer un mémoire en intervention.

4ème procédure pour 2021, un recours au tribunal administratif pour un jugement au fond en raison du rapport favorable de l'Experte judiciaire.

Il a été décidé le 30 mars, si notre demande d'indemnisation était rejetée de déposer une requête au fond en vue d'obtenir des responsables identifiés par l'Experte judiciaire qu'ils assument les conséquences de leurs fautes et règlent définitivement les dysfonctionnements de l'assainissement collectif.

Engagement d'action en justice : Accord à l'unanimité du conseil pour faire ce recours, ordre de grandeur des honoraires partagés suivant la convention de répartition des 7 participants, pour le mémoire au fond 1 500 €HT, et avec les réponses à faire de 8 à 9 000 € HT.

Avec la présidente de l'UAPNR notre réunion en juin dernier avec le nouveau maire du Mesnil, qui se montre prêt à coopérer avec nous. Le nouveau conseil municipal et son maire ne sont pas responsables de cette situation.

# MILON LA CHAPELLE

#### 2.1) CHEMIN JEAN RACINE TRAVERSEE NON SECURISEE DE LA RD 91

Urgent de mettre en place un aménagement sécurisé de la traversée de la route départementale RD91 par le Chemin Jean Racine, en raison d'une part de l'absence de visibilité de l'arrivée des véhicules, notamment dans la courbe boisée en provenance de la ville nouvelle de Saint-Quentin et, d'autre part, un élément sécuritaire important est absent; la signalisation horizontale et verticale de cette traversée très fréquentée.

Le Président du Parc serait prêt à aider (réponse à notre demande de juin 2020), mais la demande doit être faite par le maire de la commune, information transmise en juin au Maire de Milon.

Le Maire de Milon a répondu en juin relayer notre demande auprès du service des routes.

#### 2.2) AFFAIRE PROPRIETE GAMESS

Alerté à nouveau concernant le développement du "village" Gamess dans le bois de la Vigne, classé au PLU "espace naturel boisé protégé", réalisé en dehors du cadre légal des autorisations de permis de construire données par la mairie.

La mairie semble vouloir intervenir aujourd'hui sur cette infraction immobilière évidente qui dure et continue à se développer depuis 2013.

L'aavre avait déposé une plainte le 5 juin 2013 à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux contre toute atteinte à l'environnement, pour coupes d'arbres, travaux de terrassements, des constructions hors permis de construire, et piste de quad.

# **SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**

#### 3.1) ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ZONAGE ASSAINISSEMENT VILLAGE

En préalable nous ne sommes pas contre un assainissement collectif naturel, nous sommes contre une étude économique faussée pour privilégier le collectif avec un coût prohibitif. Nous n'avons pas de dogme, mais nous militons pour un projet clair et sans artifices financiers.

Le choix de la Commune en faveur de l'assainissement collectif conduira nécessairement au déversement de nouveaux polluants dans le Rhodon, aggravant son état et compromettant l'objectif d'amélioration prévue tant par la charte du Parc naturel régional que par le SDAGE Seine Normandie et le SADE Orge-Yvette qui doivent permettre le respect des objectifs de qualité applicables aux eaux réceptrices prévues par le décret n°91-1286 du 19 décembre 1991.

La Commune peut d'autant moins faire abstraction des conséquences de son choix en faveur de l'assainissement collectif qu'elle vient elle-même justifier son choix par le postulat tiré de ce que « la mise en place d'un assainissement collectif est plus favorable pour l'environnement ».

Il a pourtant été démontré que tel n'est pas le cas, l'exemple de la station du Mesnil Saint Denis en est un exemple particulièrement révélateur.

Solution mixte retenue par le Conseil municipal présentée par le SIAHVY en 2016 pour les 102 habitations du village, aujourd'hui 99 habitations en raison de la mise en conformité en 2018 des 3 ANC du centre de Port-Royal et du Prieuré : Pour 88 habitations du bourg un assainissement collectif (AC) avec STEP à roseaux.

Pour 14 habitations, à l'écart du bourg, une mise en conformité des ANC individuels.

Avec la convention 2017 signée entre le SIAHVY et la commune pour les travaux du réseau collecteur des eaux usées et des 52 boîtes de branchement (commune 57 et VERDI 88 !!!), pour 2,5m €HT, soit pour les 57 habitations du bourg (Source mairie) un coût de la dépense publique à plus de 43 000 €HT par habitation pour la réalisation du réseau collecteur du bourg !!!

Au réseau collecteur et boîtes de branchement s'ajoutent :

- La station d'épuration, à base de roseaux, estimée en 2016 par VERDI à 779 500 € HT financée par les contribuables de toutes les communes adhérentes au SIAHVY,
- La mise en conformité des 14 assainissements individuels, hors zonage assainissement collectif du bourg, estimée en 2016 par VERDI à 259 000 € HT.
- et avec les dépenses annexes privées.

la taxe (PFAC) de raccordement (115 k€) à l'assainissement collectif, et les travaux du réseau privatif eaux usées (285 k€) des 57 habitations du bourg raccordées au réseau collecteur, soit 400 000 € HT.

Le montant des 5 postes de dépenses publiques et privées s'élève à plus de 3,9 m €HT, une actualisation à 2021 s'élèverait à plus de 4 m € HT, soit pour les 71 habitations (57 bourg et 14 hors bourg en assainissement individuel mis en conformité), ce coût actualisé s'élèverait à plus de 58 000 € HT par habitation.

Le coût d'une mise en conformité d'un assainissement individuel se situe entre 6 000 et 13 000 € HT.

A ce jour 44 assainissements sont non conformes.

Une étude économique truquée dans son chiffrage pour favoriser l'assainissement collectif au détriment de l'assainissement individuel par habitation, avec une surestimation très conséquente par le SIAHVY avec un coût extrême 2016 de 18 900 €HT par habitation qui serait un cas extrême, pas courant, sans motif pour le généraliser sur les 88 habitations du bourg, et installer que des installations neuves, et le nombre surestimé de 88 habitations alors qu'elles étaient 60 (57+3) à mettre en conformité,

Le projet SIAHVY d'assainissement collectif est une démonstration exemplaire d'improvisation et d'incompétence; et de gâchis des finances publiques (absence d'encadrement pour contrôler la dépense publique) et privées :

1. Le tribunal annule le 16 avril la délibération 2017 du zonage assainissement collectif constatant après avoir cité les nombreuses erreurs ou insuffisance de l'étude Verdi que « l'AAVRE est fondée à soutenir que le dossier d'enquête publique comprenait des inexactitudes et insuffisances qui, portant sur plusieurs des critères essentiels présidant au choix d'un système d'assainissement, étaient de nature à nuire à l'information des personnes intéressées et à exercer une influence sur les résultats de l'enquête et, par suite, sur la délibération attaquée ».

Les 5 premiers termes des 24 du jugement en ce qu'il a considéré :

- Que l'examen des différents scénarios avait été faussé par de nombreuses et importantes erreurs du rapport VERDI;
- Qu'en particulier le coût de l'Assainissement collectif avait été faussé par ces erreurs et également par le fait que la commune n'avait pas pris en compte l'ensemble des coûts associés et notamment le coût de la STEP;
- Qu'alors que le Rhodon est déjà pollué, le dossier n'avait pas pris en compte cette considération dans l'appréciation des mérites des différents scénarios ;
- Que s'agissant de la STEP, qu'il n'est pas démontré qu'un rejet des eaux usées réalisé de façon dispersée dans les sols, après réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, aurait eu un impact environnemental plus grand que la mise en place d'un système d'assainissement collectif (réseau + station d'épuration) avec rejet des effluents dans le cours d'eau du Rhodon;

- Que ce projet de station était incompatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.
- 2. Le tribunal annule le 16 avril l'autorisation de la STEP de Saint-Lambert délivrée par le Préfet « la commune de Milon-la-Chapelle et autres sont fondés à soutenir que la création de la nouvelle station d'épuration litigieuse est incompatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE ».

#### En effet:

- la STEP a été projetée par la seule commune de SAINT LAMBERT alors qu'elle est peu peuplée et que son habitat est dispersé, l'assainissement collectif n'étant pas obligatoire ;
- le Rhodon est déjà pollué;
- l'étude Verdi ayant présidé au choix de l'assainissement collectif est entachée de nombreuses erreurs ;
- la preuve n'est pas faite qu'un assainissement collectif aurait des conséquences environnementales plus favorables que l'ANC.

Le projet SIAHVY d'assainissement collectif plus de 4 m € est une démonstration exemplaire d'improvisation et d'incompétence ; et de gâchis des finances publiques (absence d'encadrement pour contrôler la dépense publique) et privées.

Actualisation à 2021 plus de 58 000 €HT par habitation en dépenses publiques et privées.

Le PLU 2017 devra être révisé pour la raison suivante :

Le commissaire enquêteur s'est contenté de reprendre une étude économique avec des comparatifs faussés, qui privilégie le collectif dans sa présentation avec des estimations pour les assainissements individuels surévalués à 18 900 € HT alors que le marché est de 9 000 € HT en 2017.

(Source institut national de recherche en science et technologie pour l'environnement et l'agriculture)

Ma demande de janvier au nouveau maire d'obtenir de VERDI une nouvelle étude économique non truquée sur le zonage assainissement du bourg, en leur rappelant leur certification à l'AFAQ ISO 9001, norme internationale, si VERDI ne comprend la demande prendre contact avec l'AFAQ pour dénoncer leur étude truquée.

Le maire et son conseil municipal adoptent une délibération le 16 février 2021 de faire réaliser une nouvelle étude économique sur le zonage assainissement du bourg, en raison de multiples « erreurs importantes » dans l'étude VERDI qui ont orienté le débat de l'ancienne municipalité dans sa décision d'octobre 2017.

#### Pour ces 6 motifs 2 recours:

Une première requête déposée le 6 décembre 2017 par l'aavre devant le Tribunal administratif de Versailles demandant l'annulation de la délibération du 5 octobre 2017 du zonage assainissement du village pour une quantité importante de données qui sont surestimées (nombre d'ANC, nombre d'ANC non conformes, évaluation des estimations de mise en conformité) de la part du BET VERDI du SIAHVY.

Mémoire en défense de la commune de Saint-Lambert du 6 mai 2019 à notre recours 2017.

Notre mémoire en réponse du 27 mai 2019.

Mémoire de production de notre Avocat du 24 février, à notre demande, de produire la copie de la délibération adoptée par le Conseil municipal du 16 février 2021 :

L'étude VERDI est basée sur des éléments inexacts et gravement erronés qui ont orienté le débat.

Important de les corriger afin de donner les vrais chiffres au Conseil municipal et aux habitants.

Réaliser une nouvelle étude économique sur le zonage assainissement du bourg.

Le tribunal annule le 16.04.2021 (reçu le 04.05) la délibération 2017 du zonage assainissement collectif constatant que « l'AAVRE est fondée à soutenir que le dossier d'enquête publique comprenait des inexactitudes et insuffisances qui, portant sur plusieurs des critères essentiels présidant au choix d'un système d'assainissement, étaient de nature à nuire à l'information des personnes intéressées et à exercer une influence sur les résultats de l'enquête et, par suite, sur la délibération attaquée »

Une deuxième requête déposée le 8 décembre 2017 par la commune de Milon la Chapelle avec MM. Noleau et Scheid devant le Tribunal administratif de Versailles contre la Préfecture des Yvelines, demandant l'annulation de la non opposition du Préfet à la déclaration du SIAHVY pour la réalisation d'une STEP.

Le tribunal annule le 16.04.2021 (reçu le 04.05) l'autorisation de la STEP constatant que « la commune de Milon-la-Chapelle et autres sont fondés à soutenir que la création de la nouvelle station d'épuration litigieuse est incompatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE ».

Dans "La lettre de St-Lambert 2021" de mars dernier sur l'assainissement du village, la municipalité est favorable à notre demande d'annulation du zonage assainissement

# 3.2) DEMANTELEMENT STATION D'EPURATION DE LA BROSSE ARRETEE EN 2014

La station arrêtée continue à rejeter dans le ru de la Misère des eaux pas très claires, signalées le 24 janvier 2021 à la mairie par lettre avec photos.

Le coût de son démantèlement et de la remise en état de sa parcelle, toujours pas budgétés par la commune.

#### 3.3) RISQUE SANITAIRE RUE DE LA MAIRIE ET POLLUTION DU RHODON

Episodes récurrents de pollution avec les eaux usées de l'assainissement des logements sociaux qui débordent dans la rue de la mairie et s'écoulent dans le réseau d'eaux pluviales de la rue de la mairie et de la rue de la Fontaine, avec de mauvaises odeurs dans ces rues, pour terminer dans le Rhodon (lettres de l'aavre au Maire de St-Lambert, 22 novembre 2019 et 22 mai 2018, restées sans réponse).

La nouvelle mandature consciente du problème qui dure depuis des années à fait expertiser l'installation réalisée en 2009, elle est non conforme ; encore une non déclaration du sinistre en dommage ouvrage, malgré nos demande répétées depuis 2018 à l'ancienne mandature.

A porter au bilan de l'ancienne mandature, comme pour le renversement du mur de soutènement non conforme du parking, qui a couté à la commune pour sa reconstruction plus de 70 k€, maintenant c'est l'assainissement qui est à refaire, un premier devis de 43 k€ a été remis à la commune.

C'est donc une charge pour la commune de 110 K€, qui aurait pu être prise en charge par l'assurance dommages-ouvrage souscrite par la commune par une simple et rapide action de déclaration de sinistre par courrier en RAR, si elles avaient été entreprises par les élus de la mandature précédente.

#### 3.4) LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE

Fermeture du bâtiment de l'école suite à la chute du faux plafond avec ses luminaires dans une classe durant une nuit de juin 2016.

Le projet d'une réhabilitation de l'existant, avec une extension importante au niveau du pignon ouest et sur une partie de la façade sud, est repris par un 3<sup>ème</sup> Architecte, espérons que ce projet soit cohérent avec l'architecture « Janséniste » des façades du manoir.

Démarrage des travaux mi août 2021 pour une livraison rentrée septembre 2022, et un engagement pour un budget travaux ramené à 650 k€ (estimation 2016 sans engagement du 1<sup>er</sup> Architecte 700 k€, estimation 2020 sans engagement du 2<sup>ème</sup> architecte plus de 900 k€).

#### NOTES D'INFORMATIONS

En collaboration avec le Collectif d'habitants de St-Lambert 6 notes d'informations.

# Note d'informations n° 12 - Février 2020 :

Quelques aperçus sur les comptes de Saint-Lambert.

Des comptes publics non publics

Des comptes fantaisistes quand on compare prévisions et réalisations

Un budget annexe curieux : celui de l'habitat

#### Note d'informations n° 13 – Mars 2020 :

- Election municipale de Saint-Lambert des 15 et 22 mars

#### Note d'informations n° 14 – Juin 2020 :

- Rappel des quelques erreurs ou inconséquences de la municipalité sortante auxquelles nous espérons que la nouvelle municipalité élue veillera à porter remède.
- Renversement du mur de soutènement du parking des logements sociaux réhabilité dans le cadre du marché de travaux de 2008 des logements sociaux.
- Réfection des allées du cimetière ancien avec pour objectif faciliter son entretien.

- Projet de reconstruction de l'école, à la suite de la chute du faux-plafond avec ses luminaires dans une classe durant la nuit de juin 2016.
- Logements sociaux : non mise en conformité de leur assainissement.

#### Note d'informations n° 15 - Septembre 2020 :

Suite à la campagne de signatures de « Mme Hanel pour un assainissement collectif »

# Note d'informations n° 16 – Octobre 2020 :

Les 4 bonnes raisons d'une mise en conformité des assainissements individuels du village de Saint-Lambert et non pas le projet onéreux d'un assainissement collectif du bourg.

Le niveau très important de l'endettement de la commune

Un projet SIAHVY assainissement collectif 2016 à plus de 3 100 000 €HT

Le Rhodon, une rivière malade de l'assainissement collectif

Projet incompatible avec le SDAGE et le SAGE

#### Note d'informations n° 17 – Novembre 2020 :

Nous rappelons que nous ne sommes pas opposés à « l'assainissement collectif ». Mais nous sommes opposés à ce projet en particulier, et ce pour plusieurs raisons :

La LOCALISATION Le RHODON Les COUTS Prix de l'EAU

#### Le PNR

Nomination d'une nouvelle Directrice du Parc : Mme Sandie Aloisi-Roux a pris ses fonctions de Directrice suite au départ à la retraite de M. Jacques Bonnisseau.

#### 6-6 Association La Ferme des Moulineaux

- Participation à la Semaine du Développement durable multi organisée de manière multi partenariale à Bailly et Noisy (cf. document ci-dessous).
- Création et installation d'un panneau signalétique d'information historique et patrimoniale présentant La Ferme des Moulineaux sur le chemin communal devant la Ferme (cf. document ci-dessous).
- Participation aux activités de l'APEBN à Bailly, notre association, par la voix de son président étant membre du CA. Idem pour l'APEPV.















# LE PARCOURS DE L'EAU à BAILLY et NOISY LE ROI

# Semaine du développement durable



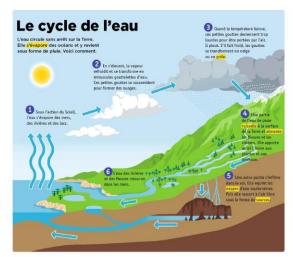














# LE PARCOURS DE L'EAU à BAILLY et NOISY LE ROI











# LES MOULINEAUX

Az IXième siècle, on trouve trace des Moulineaux sur le plan de l'abbaye des moines de Sain. Germain des près, abbaye fondée en 543. Le lieu nommé Molinellis moulins à caux est signalé dans le polyptique d'Irminon en 829 (sous Charlemagne): « Deux demi-manses ingénu les occupés par deux colors et une femme colon pu deux femmes et quatre en ans. »

A partir du XI<sup>omo</sup> siècle, « le Val de Galie», s'organise sous 'impulsion des Abbayos.



Au XIII em aiècle, la ferme des Moulineaux et les terres environnances dépendent du puissant seigneur de Bailly et de Noisy, Villeneufre.

A partir du XVI de aiècle En 1539, par ordonnance, a rédaction ces états civils et des noms ne s'écrit plus en latin mais en français. C'es. cès lors que Molinellis devien. Mou ineaux. Les familles de seigneurs se succèdent par le jeu ces alliances et des dots néanmoins la royauté se renforce et les alliances se font toutes avec l'appropation du roi.



Moulineau, Pontalis et Faisandene en 1740 d'après la carte de l'Abbé de la Grive

Le fef est composé d'un ensemble de moulins et d'une ferme sur une surface de 10 hectares. Une extension des bât ments de la ferme daterait de cette époque.

Est 1698 Les Moulineaux enclavé cans le grand parc de Versailles cevient domaine royal, Louis XIV fait a ménager la faisancerie. A proximité, se trouvait une maison nommée «l'hôtel des Moulins», où il installait ses courtisans.

La révolution de 1789 met fin à cette tradition de Fernes Royales. Les Moulineaux devennent propriété privée.

Le moul n de Pentali aurait été détruit pendant la révolution.

En 1797 la ferme est rachetée par Viallet, puis Ducroix et Caruette. Monsieur Plucha Bonaventure, maire adjoint de Bailly (1831-1837), était le fermier aux Moulineaux.

La ferme connaît une succession de propriéta res jusque dans les années 1970, période où elle a été vendue en multipropriété, ce qui a permis de sauver partiellement le patrimoine bâti.



Depuis 2009, L'association La Ferme des Moulimaux regionpe des propriètares dans un objectif de protection de l'environnement et de valor sation du site. Elle est membre de l'Association pour la Protection de l'Association pour la Protection de de l'Association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.









# 6-7 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :
  - o Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
  - Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.
  - o Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.
  - o Comité Locale de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA) Membre du bureau du CLE au titre d'Yvelines Environnement.
- Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :
  - O Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :

Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.

Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.

- o Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay
- o Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École

#### Principales actions de l'APEPV:

- Site classé :
  - Plaintes auprès des autorités des nuisances olfactives de la station Bio-Yvelines-Services de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute
  - Surveillance des aménagements dans le quartier des Fermes des Moulineaux et de Pontaly sur les communes de Bailly et de Fontenay-le Fleury, en particulier pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides.
  - Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
  - Surveillance de l'épandage des boues produites par la station d'épuration de Carré de Réunion, qui répand toujours ses odeurs nauséabondes malgré les travaux importants effectués, ces dernières années.
    - o Aménagement du ru de Gally

Afin de diminuer les crus du ru de Gally, la communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc et les syndicats ont mis en œuvre un reméandrage du ru de Gally, dans un premier temps entre Rennemoulin et Chavenay..

Toutefois, le débordement du ru de Gally sur des terres agricoles entre Rennemoulin et Villepreux a conduit à revoir l'étude du « reméandrage ».

#### o Secteur de Thiverval-Grignon:

### Stockage des déchets inertes :

3000000 m3 de déblais stockés sur un ancien terrain agricole de 25 hectares, dont l'autorisation de dépôt a été délivrée voici quelques années, sous couvert d'un permis de Golf

L'APEPV a demandé à la DRIEE des informations sur le contenu des déblais déposés.

Une première tranche est terminée et un golf commence son installation

# Domaine de Grignon

Suivi des actions de l'association Grignon 2000 et de son projet Grignon2026 permettant de faire une offre d'achat du Domaine de Grignon, afin de réaliser un Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, et des actions des enseignants et des élèves pour maintenir de l'enseignement agronome sur le Domaine.

L'APEPV soutient le projet GRIGNON2026, et aussi la « sanctuarisation » du site géologique de la Falunière, par suite de la protection par l'Etat de deux gisements de fossiles.

# Gens du voyage

Rien ne semble bouger.

Un état des lieux reste à faire, en particulier à Saint-Cyr-L'école le long de l'allée royale et à Villepreux.

# O Antennes relais de radiotéléphonie mobile

Voir où en sont les projets sur les communes, les groupe de travail VGP et la commission Adhoc départementale Pour les implantations des antennes sur le secteur : voir le site <a href="https://www.antennesmobiles.fr">www.antennesmobiles.fr</a>

#### Nuisance des aéronefs

Aérodrome de Saint-Cyr-l'École

La CCE (Commission Consultative de l'Environnement) s'est réunie le 30 janvier 2020 :

- Hausse du trafic avion et ULM, légère baisse du trafic hélicoptère,
- La répartition du trafic est stable : 95% des avions basés sur l'aérodrome, environ 58% en « tours de pistes »,
- A la demande de l'APEBN, la carte VAC doit être modifiée à compter du 27 février 2020, Cette carte est présentée, Il est précisé que l'amer de Bailly est un point à ne pas dépasser vers le nord,
- Concernant les contrôles la DSAC précise qu'à la suite d'une plainte un pilote a été traduit en commission de discipline et sanctionné,
- Concernant la demande de remise en fonctionnement de la CSC, pas de réponse,
- Une expérimentation CALIPSO pourrait être envisagée en fonction des décisions à Toussus-le-Noble.

NB :Par suite des questions soulevées par les nuisances subies par les habitants du villages Les Moulineaux, en site classé, l'APEBN a adressé un courrier R/AR au Préfet.

Aérodrome de Chavenay

Pas de réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) en 2020

#### o **Urbanisme**:

- Forte pression de l'Etat pour la construction de logements sociaux, pour suivre la loi SRU, soit 25%, particulièrement dans les villes équipées de transports en commun.
  - Conséquence : la multiplication des modifications et révisions des PLU en particulier avec l'arrivée du Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'école et dans le secteur de Plaisir / Les Clayes-sous-Bois.
- Une attention particulière des associations s'impose au moment des enquêtes publiques. En particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, des espaces boisés, classés ou non, des zones humides, et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
- Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.
  - L'inspecteur(trice) des sites et les architectes des bâtiments de France doivent être saisis dès l'apparition d'une atteinte au Patrimoine tant paysagé que bâti.
- Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité, qu'il s'agit de préserver de toutes nuisance. La multiplication des épandages de boues des stations d'épuration n'est pas recommandée.

#### o Fuite de pétrole à Autouillet

Voir http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France.

Le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2019 à Autouillet

Depuis le 28 novembre 2019, après la réparation du pipeline transportant ces hydrocarbures, le Préfet des Yvelines Jean-Jacques Brot avait autorisé Total, par arrêté préfectoral, à reprendre l'activité sur le pipeline « à une pression ne dépassant pas 50 bars au lieu de 67 sur l'ensemble de son tracé ».

# Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

- O Les infrastructures routières et ferroviaires :
- Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
- Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre ? ..... dans les cartons du Conseil départemental ?
- Aménagement (élargissement) de la D307, au-delà de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?)
- Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ...
- Les aménagements de la voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre les bruits.
  - o Les implantations des gens du voyage en zone rurale, en sites classés par acquisition de terrains non constructibles à Saint-Cyr-l'École, Villepreux, ...

Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes !

- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme les terres agricoles, par la révision périodique des PLU, et les contraintes des lois SRU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites anciennement protégés!
- Le report dans la Plaine d'installations nuisantes : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, .......
- Les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères, des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- O La protection des milieux naturels et des sites, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- o L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.
- O Les épandages de boues des stations d'épuration.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux.
- Les tags, sur les ouvrages publics, les murs des maisons, ....

## Informations sur les activités des associations

# Bailly / Noisy-le-Roi (APEBN) :

- L'APEBN a établi un document recensant les questions d'environnement et les projets d'aménagement des deux communes, avec une carte positionnant les projets et les lieux et arbres remarquables.
   Ce document a été distribué à tous les habitants des deux communes.
- L'APEBN a rappelé aux habitants ses demandes en matière de protection de l'environnement avant les élections municipales.
  - L'équipe qui a été élue s'est engagée à réviser le PLU
- o L'APEBN a participé à la journée des associations le 5 septembre, ce qui a permis de nombreux échanges avec la population.
- o L'APEBN a participé à la « Chasse au Trésor » organisée par la mairie de Bailly, principalement pour les jeunes des deux communes.
  - Elle a orienté leurs recherches avec deux « quiz », l'un sur les abeilles et l'autre sur les arbres. Elle a distribué un questionnaire incitant les jeunes à découvrir les arbres remarquables de leurs lieux de vie.
- O La commune de Bailly a présenté au Préfet un projet d'aménagement triennal avec un nombre de logements sociaux qui lui a permis de sortir du « carencement ».
- L'APEBN a rappelé à la municipalité de Bailly son opposition au projet de bretelle de raccordement de la RD7, elle-même reliée à la RD307, à l'A12, porté par le Conseil départemental, sur un territoire de Bailly 3 fois classé, sans aucune consultation de la population de Bailly, sachant que ce projet a été demandé par la municipalité de Saint-Cyr-l'École
- L'APEBN a pris contact avec l'Administration, en particulier avec l'architecte des bâtiments de France concernant l'installation de la Gendarmerie près du Hameau de la Tuilerie à Noisy-le-Roi. À la suite de toutes les informations fournies sur l'état des lieux à protéger, un cahier des charges a été mis en œuvre, dont nous devrons avoir connaissance. Rappel en particulier des zones humides, de la flore et de la faune, qui peut communiquer entre la forêt de Marly et la Plaine de Versailles.
- L'APEBN rappelle que les projets d'aménagement dans l'ancienne ZAC Montgolfier de Noisy-le-Roi ont été soumis par arrêté du Préfet de Région à la nécessité d'études environnementales.
   Il faudra rencontrer le maire de Noisy-le-Roi au début de 2021 pour faire le point sur tous les projets.
- L'APEBN demande un « plan de propreté » de la forêt, des chemins ruraux et des bâtiments souillés par des tags.
- O Concernant la ligne Tram13, L'APEBN n'a eu aucune information, en particulier concernant la sécurité au passage à niveau de la rue du Plan de l'Aître.
- L'APEBN a signalé à plusieurs reprises des odeurs nauséabondes en provenance de la plateforme de compostage des déchets verts, Bio-Yvelines-Services, en site classé, à Bailly.
  - L'APEBN a rédigé un Mémorandum sur cette installation et ses nuisances, et demandé des actions. Voir le site web <a href="https://www.apebn.org">www.apebn.org</a>

#### Association « La Ferme des Moulineaux » :

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles.

Participation à la Journée du Développement Durable par un stand sur le thème de l'eau dans le cadre de l'activité chasse au trésor sur les communes de Bailly et Noisy

Recherche et création d'un panneau d'information historique posé sur le site et à destination des visiteurs et promeneurs sur le chemin des Moulineaux.

# - Beynes:

#### o CSS Storengy

- La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 29/09/2020 à la sous-préfecture de Rambouillet. Pas d'accident grave mais 1 accident corporel, 15 accidents matériels et 86 situations « potentiellement » dangereuses ont été relevées. 7 divers exercices de politique de prévention ont été effectués.
- La mise en conformité de l'arrêt de bus à la Couperie et l'installation de panneaux d'affichage des risques ne sont toujours pas réalisées (préconisations du PPRT à échéance en mai 2016 !!). Le nouveau PPI devrait les rendre obligatoire !
- Dans le cadre des opérations de maintenance, une nouvelle technique, l'opération Gas Booster a été réalisée, avec succès, en été 2020, pour la 1<sup>ère</sup> fois en France. (récupération des gaz de purge pour être réinjecté dans le sous-sol). Etude de la mise en place de panneaux photovoltaïques. Installation d'éclairage LED pour les bureaux et éclairages extérieurs.
- Le nouveau site de GRT Gaz est pratiquement terminé et les installations paysagères commencent à être efficaces... Les arbres commencent à cacher le site et la verdure apparait à l'intérieur du site lui-même.
- L'ancienne grille de connexion entre les 2 sites (Storengy et GRTGaz) a été modifiée et remise aux normes. Elle appartient à GRT gaz mais est gérée par Storengy.
- La base de vie installée au début des travaux devait être supprimée mais cette suppression n'est plus envisagée dans un bref délai par Storengy! Pollution visuelle importante!
- La DRIEE a présenté ses actions d'inspection. En mars 2019, un exercice POI (Plan d'Occupation Interne), commun à Storengy et GRTGaz a été effectué et a montré des défaillances de communication entre les intervenants !En juin 2019, inspection sur les MMR (Mesures de Maitrise des Risques). Une non-conformité notable a été relevée et doit être résolue fin 2020. D'autres inspections sont prévues en 2021, ainsi qu'un exercice POI.
- La nouvelle salle des fêtes de Beynes n'est toujours pas commencée! La salle Fleubert actuelle est toujours en zone orange du site de Storengy (échéance du PPRT mai 2017!).
- Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années!

Une visite du site avait été prévue en novembre mais annulée, à cause de la Covid.

Proposition d'un exercice d'alerte inopiné en 2021.

Une enquête publique sur la présentation du nouveau PPI (Plan Particulier d'Intervention) a eu lieu en novembre 2020. Mais pas de présentation publique (avant ou pendant) en raison de la Covid!

Ce projet prend en compte des situations extrêmes (mais possible!), ce qui entraine des zones à risques très graves nettement plus grandes que celles du PPRT, incluant des zones d'habitations actuelles importantes.

Suite à de nombreuses demandes de précisions de riverains et de beynois en général, La DRIEE a organisé le 09/02/2021 une présentation en visio-conférence du projet PPI.

Malgré quelques éclaircissements, quelques questions posées n'ont pas eu de réponse! La visio-conférence ne facilitant pas les discussions.

# o Avenir du site de Grignon

En 2020, la mise en vente du domaine de Grignon a été officialisée.

Le dossier de l'association Grignon 2000 pour l'achat du site de Grignon a suivi son cours et a abouti au dépôt de candidature le 07/07/2020. Une première sélection a retenu 10 projets déposés le 04/12/2020.

4 dossiers ont été retenus et un projet complet a été redéposé le 26/03/2021.

voir le détail sur :

https://grignon2000.fr/

https://www.arbredefer.fr/ https://www.cfsg.fr/

Un mouvement des étudiants de Grignon en février 2021 a permis d'alerter les médias, les ministères concernés pour essayer d'annuler la vente ou tout au moins qu'un cahier des charges soit beaucoup plus axé sur la protection patrimoniale, environnementale, sur l'agriculture de proximité et la participation citoyenne.

# Crespières :

L'année 2020, marquée par la pandémie, a passablement perturbé le déroulement des différentes assemblées générales des multiples associations.

Celle de l'ADSC a quand même pu se tenir le 28 février avec l'élection d'un nouveau président et un renouvellement du bureau assez significatif, passant de 10 à 13 membres.

Lors de cette AG le changement de titre de l'association a, à nouveau, été envisagé.

Pour différentes raisons il a été décidé d'associer un sous-titre "Crespières Village et Environnement", le président ayant rappelé que l'objectif de l'association doit respecter une certaine neutralité et que même si l'Association "reconnait les aspects positifs des décisions municipales", elle doit cependant "veiller à la pérennité du caractère villageois de Crespières" et "garder sa liberté de critiquer si besoin".

Par ailleurs, le sujet du développement durable a été abordé et c'est ainsi que l'ADSC a pris contact avec LVDD (La Vitrine du Développement Durable) qui propose aux volontaires de la communauté de communes de Gally-Mauldre de réfléchir à des propositions de transition écologique sur notre territoire à soumettre aux élus municipaux.

A titre indicatif, le sujet du maintien de l'adhésion et de la cotisation à l'APEPV avait été annoncé comme étant "à l'étude"!

Diverses actions municipales ont été ou entreprises ou réalisées durant cette année :

# o <u>Concernant les transports</u>:

- TAD Ile de France, outre la mise en place d'un service de desserte à la demande, des gares de St Nom et de Plaisir, en fonctionnement depuis 2018, a lancé de nouvelles opérations pour encourager de nouveaux modes de déplacement plus durables dont le vélo électrique et le covoiturage.
- des emplacements pour voitures électrique ont été créés sur la place de l'église de Crespières.

#### O Concernant les constructions ou les réhabilitations :

- Une mini-crèche prévue pour accueillir une dizaine d'enfants
- L'aménagement du presbytère en espace de coworking et de bureaux privatifs
- La création d'une sente reliant la place de l'église et de la mairie menant à l'école primaire, à la crèche, à la Maison des associations et à la bibliothèque,

Toutes ces nouveautés ont été inaugurées le 26 septembre, en présence de personnalités de l'Etat et de la Région et du Département...

La révision du PLU, qui rencontre quelques oppositions, retarde la mise en œuvre du Centre Médical et des constructions envisagées au lieudit La Favière, le long de la RD 307.

De même que le projet de création d'une *Résidence intergénérationnelle ou résidence de services* proximité du parc du Château surprend et inquiète beaucoup l'A.D.S.C.

A noter qu'un contrat d'approvisionnement en électricité à 100% en énergie verte a été signé entre la mairie et le SEY. (Pour chaque kWh consommé, un kWh d'énergie renouvelable est produit).

# Villepreux (Villepreux Environnement) :

La crise sanitaire n'a pas permis la tenue de réunion, mais d'un forum en septembre.

L'association compte 90 adhérents.

Les gens du voyage occupent toujours les terrains des jardins potagers dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans aucune action efficace de l'Administration depuis longtemps.

# Saint-Nom-la-Bretèche :

O Suivi des effets de la déviation de Saint-Nom

En 2020 nous avons mis en place un processus de suivi des effets du trafic et acoustiques de la nouvelle déviation et mis la mairie de St Nom sous pression sur le sujet car comme par le passé, nous sommes les seuls, associations de quartier et d environnement, à nous en préoccuper...

1/ nous avons réalisé nous-mêmes une étude de trafic, avant et après l'ouverture de la déviation sur la route de Villepreux, sortie sud de St Nom, qui a fait apparaître une augmentation de trafic de 8 % le matin et 14 % le soir.

2/ nous avons fait pression sous menace de demande directe à la CADA pour que notre maire obtienne du département les études de bruits et trafic post-déviation réalisées début 2019. Nous les avons obtenues en automne 2020.

3/ leurs conclusions sont surprenantes : le trafic 2019 est déjà, au niveau prévu en 2032 sur la majorité du parcours, mais les estimations de bruit 2032 restent inférieures au 60 décibels réglementaires.

4/ nous avons fait examiner ces documents par un cabinet d'expertise acoustique qui a conclu que la méthode semblait correcte et respectueuse de la réglementation, mais que malgré tout il leur était impossible de vérifier le rôle et la justification de toutes les variables introduites dans les modèles de simulation.

5/ Nous avons présenté nos conclusions en mairie. Ce travail d'analyse n'avait été fait par personne sauf nous...
Partant du fait qu'il était impossible ce jour d'évaluer les effets Covid/diminution de trafic pour les années à venir et donc de tirer des conclusions réalistes de toutes ces études à notre niveau.

Nous lui avons suggéré de mettre en place dès 2022 des mesures ponctuelles de bruit sur 5 points sensibles du parcours pour avoir une photographie non discutable de la réalité disponible pour de futurs débats avec le département. Notre maire nous a confirmé son accord de principe pour une ou deux mesures de ce type avant la fin de son mandat.

A suivre.

Projet de résidence séniors

Concernant le projet de résidence senior avec suppression partielle d'une zone humide et compensation par création d'une nouvelle zone humide près de CHAVENAY, après de nombreux retards administratifs le permis de construire devrait être signé en fin d'année 2021.

# 6-8 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)

<u>RAPPEL</u>: Créée par assemblée constitutive du 13 novembre 2010, l'APPEJP, association pour la protection du patrimoine et de l'environnement à Jouars-Pontchartrain, a pour but, selon ses statuts :

- De protéger, préserver et valoriser les patrimoines naturels, historiques et forestiers de la commune de Jouars-Pontchartrain (78760) et de ses alentours ;
- De protéger le cadre de vie des Chartripontains contre toute pollution visuelle, auditive, olfactive et autres, de tout projet pouvant nuire d'une part, à l'environnement, compte tenu de la qualité et de la sensibilité du milieu naturel, et/ou d'autre part, à la tranquillité publique ou à la santé publique;
- D'intervenir sur tous sujets concernant l'environnement, le patrimoine et l'urbanisme, dans la commune de Jouars-Pontchartrain (78) <u>la communauté de communes à laquelle elle appartient</u> (Cœur d'Yvelines) et les Communes voisines de cette Communauté de Communes ;
- Enfin, de mettre en œuvre tous moyens et toutes mesures concourant à la protection de l'intérêt collectif ou individuel de ses adhérents, y compris devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif.

Le siège de l'association est situé à Jouars-Pontchartrain (78760) – 20, Route de Paris et depuis sa création elle a recueilli l'adhésion de plus de 295 membres et plus de 125 autres foyers chartripontains lui ont apporté leur soutien à l'occasion d'actions menées par l'Association pour la défense du Patrimoine et de l'Environnement.

L'ensemble du Bureau et du CA tient à souligner, pour cette année 2020, le caractère exceptionnel de nos activités ou manque d'activités lié à la pandémie de la Covid 19. Ils affirment aussi que toutes les activités réalisées l'ont été dans le strict respect des mesures sanitaires liées à la pandémie.

Une grande partie des activités habituelles liées à la transmission des savoirs et à l'éducation à l'environnement a été annulée :

- -ateliers avec le PNR, «réhabiliter les herbes sauvages dans un jardin privatif : se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin » (2 par an en mai et octobre généralement), annulé.
- -ateliers avec la LPO, «savoir reconnaitre les oiseaux à leur chant (2 par an en mars et novembre),
- -participation aux «Rendez-vous aux Jardins» du Ministère de la Culture le 1<sup>er</sup> weekend de Juin avec l'ouverture du jardin du Ruchot, annulé.
- -participation au «Jardins ouverts» du Conseil Général, depuis la création de cette manifestation (ouverture du jardin du Ruchot impossible car le Conseil a demandé une ouverture totale sur les mois de juillet, août et septembre. Le jardin étant privé, il était impossible de participer en 2020), annulé.
- -animation d'ateliers pour les élèves des écoles, collèges et lycées du secteur portant sur la biodiversité, l'apiculture et la permaculture, annulée.
- -Participation à la J.D.D. (journée du développement durable) annuelle de la Commune avec un atelier sur l'apiculture en plus de la présentation de l'association, annulée.
- -Seule la participation financière et éducative pour certains projets (P.I.C.) des élèves en BTS du CHEP, collège horticole d'une Commune voisine, Le Tremblay-sur-Mauldre, a pu être maintenue ainsi que la visite du jardin du Ruchot pour les enfants participants au centre de Loisirs de Neauphle-Pontchartrain et pour ceux adhérents du Club Nature du Collège Saint-Simon de Pontchartrain.

Cette année, seule cette activité a pu être maintenue le travail s'étant effectué avec 3 élèves en 2ème année de BTS et l'activité générée par ce travail étant en plein air, au sein du Collège, avec les enseignants. Il s'agissait de l'élaboration d'un P.I.C. (projet d'initiative et de communication), conçu comme un jeu (style chasse au trésor), au cours duquel les élèves participants (1ère année de BTS et Bac Pro) devaient progresser à l'aide d'énigmes orientées natures, biodiversité et écologie. L'équipe gagnante s'et vue remettre un prix par membre (du miel Bio du Ruchot acheté par l'association et remis à chacun). Le lancement de l'épreuve était fait par 2 membres du Bureau de l'association après une présentation orale et orientée, à la demande des élèves organisatrices, vers la préservation de la biodiversité.

Notre association a aussi offert un prix lors du jeu-concours d'Yvelines Environnement portant en 2019 sur « nos amis les aliments de nos saisons ».

Les autres activités ont été essentiellement des combats contre des projets immobiliers sur le secteur, seuls ou en partenariat avec d'autres associations locales ou collectifs d'associations locaux comme Y.E.:

- A dossier du 40, route de Paris avec un avocat conseil : dépôt de recours gracieux basés sur des irrégularités par rapport au PLU et à la classification des terrains. Ces recours ont été rejetés par la nouvelle équipe municipale qui a accepté que le promoteur soit en pleine illégalité, comptant sur le fait que l'association et les voisins n'ont pas les moyens d'aller au procès.
- **B** les autres dossiers de l'association seule ou avec d'autres associations ou groupements d'associations locaux : l'hôpital dont les bâtiments historiques sont prévus à la destruction par le Directeur actuel, la propriété Pascal, le terrain du 20, route de Montfort, la ferme de Guy de Montais (la Galletterie), le château de Pontchartrain, la parcelle ZB 0042 à Ergal et sur ce même hameau, avec l'ADEE, le dossier TERNUS, la parcelle1587 aux Mousseaux, la parcelle 57 (dite "la Fosse rouge" à Ergal) et le 439 route de Coignières.

## **C** - Dans les actions pour 2021 :

- . Projet de reprise des Ateliers et Journées d'ouverture des jardins
- . Accord pour une intervention inter associative lancée à l'initiative de l'APPEJP pour sécuriser la D 912 (cf. accident du garçonnet de 9 ans sur le passage protégé en face du 16, route de Paris le 4/03 à 18 h.).

Les membres du Bureau et du CA, à l'unanimité, donnent leur accord pour un courrier réclamant soit des "radars flashants", soit des "gendarmes couchés" aux passages piétons protégés, soit les 2, auprès de la Municipalité car depuis 2 ans au moins, 2 si ce n'est 3 accidents de personnes ont eu lieu avec au moins 1 mort et plusieurs blessés, constat ayant été fait par tous que certaines voitures ou camions traversent la Commune à des vitesses inadmissibles sur la D 912 tant sur la route du Pontel que sur la route de Paris. L'ACSERB est prête à signer ce courrier avec nous. Christine doit solliciter les autres associations pour une co-signature.

Sous quelques jours la Présidente enverra aux associations et à vous tous le projet de courrier adressé au Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal.

. Continuation de notre investissement sur tous les dossiers chauds de constructions dont les projets sont soit chargés d'illégalités par rapport au droit de l'Urbanisme ou au PLU de la Commune (nature des terrains, droits régissant le classement des façades ou l'organisation des parkings imposés à la construction.

# **D** - questions diverses :

Adhésion à 3 ateliers participatifs de la Municipalité actuelle et à 3 commissions du PNR, tous axés sur la défense du Patrimoine, de l'Environnement ou de l'Education à l'Environnement.

Parmi les opérations entreprises, l'association, par l'intermédiaire de ses membres et des membres de son C.A. a participé à des actions de défense de l'environnement (dont la défense de la plaine de Jouars menacée par le projet de la Picterie à Maurepas), à la création d'une pétition pour le Commissaire Enquêteur chargé du PLU ayant recueilli plus de 335 signatures, à l'élaboration et la distributions de 12 tracts de sensibilisation auprès des chartripontains, à l'envoi de courriers et dossiers à toutes les autorités et services compétents (ABF, DRIEE, PNR de la H.V.C., DRAC, Ministères (Environnement et Logement, Culture, Préfet, Sous-préfet, Sénateur, Députés, etc. ...) pour les sensibiliser aux problèmes ainsi qu'à de nombreuses associations de défense tant du patrimoine que de l'environnement auxquelles soit l'APPEJP, soit certains des membres ont adhéré. D'autres associations ou groupements d'associations, plus locales, ont aussi été contactés afin de mener des actions communes et d'être informé des actions des unes et des autres auxquelles nous ne sommes pas directement partie prenante.

L'association a aussi pris des contacts avec de nombreux chartripontains, en plus des lycées, collèges et écoles du secteur, en vue de les sensibiliser ainsi que leurs enfants et adolescents à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité de proximité et des oiseaux ou mammifères, menacés d'extinction (en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris par les éoliennes qui sur les lieux où elles sont implantées participent à la destruction de 50% des populations des oiseaux et des chiroptères en 5 ans.

A son initiative, 8 refuges LPO et un refuge chauves-souris ont été créés (le seul en I. de F. jusqu'en 2015, d'après les renseignements fournis par le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges, plus spécialement chargé de la défense des Petits Mammifères).

# 6-9 Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

L'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL) a pour objet d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître l'Aqueduc de Louveciennes et ses environs, afin de faire connaître et de sauvegarder son harmonie architecturale et urbaine.

L'Aqueduc constitue un élément marquant dans le paysage de Louveciennes et est un chef d'œuvre du génie civil. Il se situe à proximité immédiate et en co-visibilité de trois nouveau secteurs d'urbanisation « Aqueduc », « Cœur Volant » et « Croix de Marly ». Le premier projet prévoit la construction de 87 logements répartis en six immeubles collectifs de 12 mètres de hauteur, le long de l'Aqueduc et à seulement 70 mètres de la Tour du Levant. Les deux autres projets ont fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la dernière révision du PLU et prévoient la construction d'au moins 115 logements en lieu et place d'une zone boisée d'un peu moins de 2 hectares et d'un magnifique verger en exploitation de près de 600 poiriers.

Ces aménagements entraînent une densification importante au pied de l'Aqueduc et une mutation profonde de l'environnement dans lequel s'insère le monument historique. Dans ces conditions, nous avons formé des recours gracieux, puis contentieux contre la révision du PLU et les deux permis de construire du projet « Aqueduc ». Le premier permis pour 63 logements a été jugé illégal par le Tribunal administratif de Versailles et annulé. Le second, de 24 logements, a été retiré par la municipalité pour fraude, retrait qui a fait l'objet d'un recours par le promoteur devant le même tribunal.

#### 6-10 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le but de l'association DELTA a été clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré.

L'année 2020, en l'absence de projet impactant les terres agricoles, l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement.

Aux portes de l'agglomération parisienne, les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

# 6-11 Maisons Paysannes des Yvelines

Évidemment le bilan des activités n'est pas à la hauteur de nos espérances, mais espérons que l'année 2021 sera meilleure!

Bien que le Bilan Financier annuel soit négatif, il reste encore satisfaisant compte tenu les restrictions d'actions que nous avons subies. Il est néanmoins préoccupant vu le peu d'écho envoyé et reçu lors des périodes du confinement. Il faut se rendre à l'évidence que des nouvelles pratiques seront à mettre en œuvre pour réaliser nos projets.

L'Activité, amorcé avec panache lors de l'AG en janvier 2020 puis à Plaisir juste avant le 1er confinement en mars, sur le thème des couleurs naturelles, n'a pas pu être poursuivie ensuite.



L'atelier « peintures naturelles » avec Christelle Auzias, prévu en octobre 2020, tout comme la visite des fresques dans les rues de Versailles ont été annulés.

Gageons que des visites et des ateliers pourront reprendre par petits groupes en 2021. C'est à nous d'inventer l'avenir!

Les visites Conseils étaient en cette période singulière, une activité qui n'a pas faibli. Il semblerait même que le nombre des chantiers de rénovation ou extension soient en hausse au cours de l'année 2020. Nous avons été sollicités à maintes reprises. Ces visites-conseils ont été dispensées par nos administrateurs.



Exemple de visite d'une maison de jardinier, le 23 juillet à Méry-sur-Oise, Mme Martinet

Les demandes de conseil arrivent vers nous des *Maisons Paysannes de France* à travers le site ou la permanence téléphonique ou bien, par le biais de notre partenaire *ÉnergieSolidaires* des pôles ALEC – SQY et Carrières/Poissy. Ces visites sont une occasion pour le grand public de nous rencontrer et d'entendre notre vocation des défenseurs du patrimoine tant bâti que naturel à travers la diversité des propos et des postures (philosophique, esthétiques, scientifiques et techniques.

Les autres visites sont liées à notre partenariat et notre présence au Jury du Concours « Maison Économe » où nous avons introduit les outils d'appréciation de l'efficience thermique, acoustique et du confort (thermique, hydrique, ressenti etc. liées à l'inertie des murs massif au déphasage jour-nuit).

Les MPY participent aux concours « **Maisons économes** » en tant que Jury, ce qui n'empêche pas les adhérents de candidater dans les catégories « neuf », « rénovation énergétique d'une maison post 1948 » et « rénovation énergétique de l'ancien ».

Visite du Jury, le 1 octobre à Dannemarie sur l'Opton, - 1er prix de rénovation économe dans la catégorie « rénovation énergétique de l'ancien » - CME 202



Le Partenariat en place et qui reste à consolider est une façon pour nous de nous faire connaître et reconnaître pour notre action en matière de restauration du patrimoine et connaîsseurs de notre territoire.

Outre EnergieSolidaires, nous avons des partenaires du territoire des Yvelines parmi nos adhérents deux acteurs majeurs :

# •• Parc Naturel Régional PNR de la Haute Vallée de Chevreuse :

En septembre nous tenions notre stand à la Bergerie Nationale lors des Journées du Patrimoine de septembre 2020



Bernard Duhem a été présent en octobre à la **Plénière** Architecture, Urbanisme et Paysage du PNR

#### •• Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, CAUE78 :

Nous avons été présents et Bernard Duhem a été élu au CA du CAUE78

... et quelques associations à vocation de promotion ou/et défense du patrimoine, Yvelines Environnement et Maurepas d'hier et d'aujourd'hui et encore, Archi Possible – un réseau des créatifs locaux (Christelle Auzias en vient par exemple).



L'année 2020 n'a pas été une année ordinaire du fait des événements sanitaires dont il n'est pas nécessaire de vous rappeler l'historique! Pour ce qui est de notre Association la tenue de l'Assemblée générale portant sur l'exercice 2019, au Nickelodéon, fut une réussite par votre présence et par la conférence qui la clôtura. Puis ce fut le confinement de Mars pour contenir la pandémie que l'on sentait poindre. Les événements qui suivirent furent très perturbés tant les élections municipales que la vie civile et donc aussi celle des Associations! Le temps des vacances fut une apparence de vie normale mais dès la reprise les craintes de développement de la pandémie perturbèrent à nouveau nos activités. Nous avons bien tenté de réunir notre Conseil d'Administration par des voies virtuelles mais ce n'est pas la situation normale pour faire vivre une association bien plus habituée à la rencontre qu'à des conversations par écran interposé...

Toutefois nous avons continué à gérer-et je n'aime pas ce mot pour ce qui est de la vie associative- ses éléments essentiels. C'est pourquoi nous aimerions vous faire participer à cette Assemblée Générale même dans des conditions quelque peu perturbées!

Le Président : Jean BERNY

#### 1. Les Activités culturelles

Pour ce qui concerne ce secteur de notre activité on ne peut que constater que les événements ne nous ont permis de réaliser ni sorties, ni conférences. Pour 2021 nous programmerons sorties et conférences dès que les décisions du gouvernement permettront de les reprendre. La conférence prévue le jour de l'AG par M. Trouilloud, Architecte des Bâtiments de France, sur le rôle de l'ABF est reportée pour des jours meilleurs mais elle reste dans nos projets. Par ailleurs on programmera la conférence sur la Sicile, dès que nous pourrons. Tous ces événements ont été défavorables même pour la tenue de nos réunions de Conseil d'Administration, remplacées par quelques séances de « télétravail » ce qui ne facilite pas les relations sociales normales des Associations!

#### 2. Les dossiers d'urbanisme

L'exercice 2020, tel que nous l'imaginions lors de notre Assemblée Générale du 29 février s'annonçait plein de promesses pour les activités de PARR. Les élections du mois de Mars devaient nous amener une nouvelle équipe à la Mairie donc de nouveaux interlocuteurs avec lesquels nous aurions à construire un partenariat constructif mais vigilant. Un certain nombre de grands projets étaient au programme, la destruction et la reconstruction du cinéma Vox, la création dans la propriété du Vieux Moulin d'une maison de retraite, la construction d'un nouvel ensemble immobilier rue Sadi-Carnot, l'évolution du quartier de la Louvière autour du Nickel Odéon, la gestion des problèmes liés à la restauration du palais du Roi de Rome, l'amélioration du quartier de la gare et tous les autres aménagements prévus dans notre ville de Rambouillet si chère à tous les amoureux du patrimoine.

Quelques semaines plus tard, le ciel nous tombait sur la tête. Nous pouvions bien constater que quelques pays faisaient connaissance avec un tout nouveau virus, notamment en Asie, mais nous ne pouvions pas imaginer alors que la Covid-19 viendrait remettre en cause notre vie quotidienne à ce point.

Les élections municipales ont été reportées en juin et lorsque les nouveaux élus ont été en place, de nouvelles contraintes n'ont pas permis d'aller jusqu'au bout des réunions qui étaient programmées. Le premier confinement, suivi d'un déconfinement avec encore des contraintes, puis le deuxième confinement nous ont obligés à suivre de plus loin que nous le souhaitions les dossiers qui nous intéressaient. Il est possible d'échanger en visioconférence mais plus difficile d'étudier par ce moyen des documents volumineux comme les permis de construire.

L'activité de PARR s'est dés lors concentrée sur quelques points essentiels :

- Le suivi des travaux du cinéma qui respectent à peu près le calendrier prévu. Les fouilles archéologiques entreprises fin 2020 n'ont pas révélé des découvertes qui pourraient interrompre le programme
- Le projet de maison de retraite au Vieux Moulin a été autorisé. Des documents ont été publiés sur le site de PARR et nous pouvons confirmer que tant par la conservation des bâtiments historiques que par la protection du parc arboré et la taille raisonnable des constructions envisagées, ce projet respecte les principes que nous considérions comme essentiels.

- Le suivi des projets de constructions en centre-ville a fait aussi l'objet d'un suivi attentif grâce notamment à notre secrétaire, Jean-Paul Asse, qui fait partie des conseillers de quartier. Il a pu ainsi faire part de ses observations et des ses critiques sur certains projets contestables.
- Les réponses à certaines demandes de nos membres qui souhaitaient notre avis, voire notre soutien, ont pu être prises en charge. Il s'agit souvent de problèmes relevant du droit privé mais nous pouvons citer une affaire concernant la protection du patrimoine de Gazeran. Nous avons pu aider dans ses démarches une habitante de cette commune qui contestait la construction d'une maison d'habitation pouvant nuire au paysage naturel proche de l'église de Gazeran. Pour l'instant malheureusement il semble que nous n'aurons pas satisfaction.
- Le contact a été pris avec le Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour travailler avec les communes de cet ensemble qui possède un patrimoine riche et diversifié. Les actions concrètes, en liaison avec l'Office du Tourisme communautaire, seront engagées dés que les conditions sanitaires le permettront
- Nous avons poursuivi avec René Fischer l'action engagée pour obtenir le classement ou au moins la protection des bornes armoriées identifiées sur notre territoire. Une décision sera peut-être prise avant notre prochaine Assemblée Générale.
- Enfin, nous avons utilisé au mieux notre site PARR78 pour publier un certain nombre d'études conduites avant et pendant le confinement et entrant directement dans notre mission de défense et de promotion de notre patrimoine.

#### Les projets 2021 :

En ce début d'année 2021, nous avons pu rencontrer Madame le Maire, Véronique Matillon et son adjoint à l'Urbanisme, Benoit Petitprez malgré les contraintes liées à la situation sanitaire. Nous avons pu ainsi présenter notre association et ses activités à la nouvelle municipalité et confirmer que nous souhaitions garder des contacts étroits avec elle, notamment sur les questions touchant à l'urbanisme et au patrimoine.

Nous avons abordé plusieurs sujets d'actualité comme la conservation du Palais du Roi de Rome et du Pavillon de Toulouse, dossiers complexes qui prendront malheureusement du temps.

Nous avons aussi remis à Madame le Maire un courrier que nous avons préparé comme la contribution de PARR aux études concernant le Pôle de la gare. Ce document, publié en annexe, a reçu une pleine approbation de la part des élus. Nous continuerons bien entendu à en suivre les évolutions, comme nous suivrons tous les projets en cours ou qui seront lancé au cours de cette année.

Cette rencontre a aussi permis de parler de nos projets de rapprochement avec les communes de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le thème du patrimoine afin de favoriser les échanges et les visites.

#### 6-13 Réaliser l'Accord CIté Nature Espace (RACINE)

L'association Réaliser l'Accord Cité Nature Espace dite RACINE a pour objet de promouvoir une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de la banlieue parisienne crée une situation où il est de plus en plus difficile de respecter l'environnement.

En 2020 nos actions se sont concentrées dans la continuité de celles menées en 2019 sur la défense du hameau du Cœur Volant, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016. La pression immobilière se fait plus que jamais sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes qui est de 350 logements est parfaitement maîtrisable, si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé dans les arguments du maire actuel pour se faire élire, ce que nous avons rappelé dans un article intitulé « devoir de mémoire » sur le site de l'association.

Racine en 2020 a principalement concentré ses efforts sur le suivi des actions en justice initiées antérieurement, elles seules permettant de défendre les objectifs énoncés précédemment :

Rappelons que RACINE pour essayer d'enrayer une densification mal pensée de la commune a estimé nécessaire, sans réponses de la mairie à notre recours gracieux, de déposer un recours contentieux contre le PLU en avril 2018, non sans avoir mené une réflexion sur la Trame Verte et Bleue de Louveciennes mise à mal par la révision du PLU. Ce recours est resté toujours pendant en 2019 mais a été examiné en fin de 2020. Notre avocat Maître Monamy nous a représenté lors des deux audiences suivantes au Tribunal Administratif de Versailles.

- 1. Le recours en annulation contre le refus du maire de Louveciennes de saisir l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été examiné lors de l'audience qui s'est tenue au tribunal administratif de Versailles du 9 novembre 2020.
- 2. Le recours en contentieux que nous avons introduit contre la dernière révision du PLU de Louveciennes a été examiné par le tribunal administratif de Versailles lors de l'audience qui s'est tenue le 27 novembre 2020 à 10 heures 15.

Les jugements concernant ces deux affaires n'ont été connus qu'au début de l'année 2021 et feront l'objet d'un compte rendu dans le report moral de l'an prochain. Soulignons seulement que toutes ces affaires juridiques induisent pour le bureau de notre association un suivi et des heures d'études de tous ces dossiers, pour lesquels nous devons toujours donner une approbation à notre avocat.

#### Une enquête publique l'été 2020 juste après le confinement.

Par arrêté préfectoral du 12 juin 2020, une enquête publique d'une durée de 22 jours a été organisée du 8 juillet 2020 au 29 juillet 2020 inclus sur la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique basse température (inférieure à 150 °C) au Dogger et au Trias, présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES, pour une durée de 3 ans. Le site de recherche concerne, pour tout ou partie, les communes du Chesnay-Rocquencourt, Versailles, Bailly, Marly-le-Roi, Louveciennes, Bougival et La Celle-Saint Cloud. Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et sur décision du commissaire-enquêteur, cette enquête publique ouverte par arrêté préfectoral du a été prolongée de 15 jours soit jusqu'au 13 aout 2020 inclus. Nous avons étudié pendant l'été ce lourd dossier et nous avons mis en ligne notre avis qui se résume à ceci :

En conclusion l'association RACINE estime que cette demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique basse température dit « Grand Parc Nord » ne doit pas être accordée sur le périmètre défini dans le rapport soumis à l'enquête publique à l'exception peut être du site de Villlevert, dépendant de la commune de Louveciennes (cf. le dernier PLU publié sur le site de la commune). Il nous semble en effet que seul ce site peut offrir des conditions acceptables face aux nombreux risques liés à la campagne de forage envisagée.

En conclusion: Toutes nos actions visent à maintenir la qualité de vie des Louveciennois, mais également à préserver le cadre historique unique de Louveciennes. Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant avec constance une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel remarquable de Louveciennes. Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2020 au forum des associations en partenariat avec un représentant des Amis de la Forêt de Saint Germain en Laye, (qui depuis en est devenu le président !), ce qui ne nous a permis de maintenir le nombre de nos adhérents qui reste stable pour l'année 2020 autour du chiffre de 90.

Nous pourrons faire entendre notre voix si l'association se renforce toujours et encore tant par ses propres forces internes que par l'entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres, comme Patrimoine et Urbanisme à Bougival et les Amis de l'abreuvoir de Marly-le-Roi. Nous allons faire une campagne active en 2021, pour augmenter le nombre de nos adhérents et nous envisageons de lancer prochainement avec votre soutien un appel de fond participatif pour pouvoir faire face aux frais de justice. Nous tenons à vous remercier, adhérents généreux et fidèles pour vos dons qui permettent à RACINE d'agir conformément à ses engagements qui visent à préserver la qualité de vie dans notre village.

# 6-14 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Les préparatifs de **la prochaine ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay ont conduit l'association dans des débats et consultations avec l'OIN de Paris Saclay et avec les autorités de VGP. L'enquête publique réalisée durant la période estivale non favorable à la participation des citoyens avait quand même donné lieu à des contributions de SAVE et de certains de ses membres (13 des 20 contributions sont issues de SAVE et de ses membres).

Les questions soulevées restent malheureusement pour beaucoup encore ouvertes.

Les étapes du projet restent encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. En particulier l'aménagement indispensable de l'échangeur RD91 RN 12. Voir notre site Internet. Une réunion de travail avec la DIRIF et les associations concernées a été tenue pour tenter de mieux cerner le projet.

L'association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales l'une en charge de l'adduction des eaux, l'autre en charge de l'assainissement.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin. Des réunions de clarification se sont ensuite tenues pour préciser les points laissés dans l'ombre lors des débats en réunion : <u>dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.</u>

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

Les modifications liées à la prise en responsabilité par l'agglomération de VGP vont amener des ajustements dans la tenue des réunions de surveillance annuelles des diverses structures en charge de l'alimentation en eaux d'une part et des assainissements d'autre part.

Le projet du **Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles Chantiers (PEM Chantiers)** a mobilisé les associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des

importants effets à prévoir sur les circulations et stationnements sur zone. Les effets prévisibles sur la périphérie ont également été au centre de plusieurs échanges techniques avec les services d'aménagement.

La mise en exploitation pour fin août 2019 avait mis en évidence des besoins d'adaptation que les associations de quartier membres de SAVE ont documentés vers les services aménageurs en titrant des enseignements des premiers constats. L'année 2020 avec les confinements COVID n'a pas été favorable à une étude des conditions d'exploitation des lieux. Une seule réunion s'est tenue avec les services techniques et des fiches restent toujours ouvertes.

Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre les préfectures, les élus et les acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale situation identique en 2020 à celle de 2019.

La mise en place du nouveau dispositif de **gestion des parkings de véhicules dans les rues** de Versailles a fait l'objet d'une étude préalable et d'échange avec les services. Nous avons préparé un questionnaire d'ensemble pour engager une étude rétrospective de la première année de fonctionnement en espérant pouvoir mener une analyse avec les acteurs locaux maintenant dépositaires avec la nouvelle loi de l'ensemble des moyens de contrôle.

L'exploitation des bilans annuels n'a pas été menée car l'année 2020 a été perturbée par les limitations de réunion liées aux confinements.

La préparation d'un nouveau **quartier PION sur Versailles** aux limites ouest du parc du Château fait l'objet d'une enquête publique. Plusieurs associations membres de SAVE ont apporté leurs remarques et observations. Voir notre site Internet.

SAVE a contribué aux études de dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay, et St-Cyr.

Deux lettres annuelles ont été diffusées à tous les membres des associations (2000 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet https://www.save1.fr/** 

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

#### 6-15 Sauvons La Tournelle

# Le dossier « La Tournelle » sur la commune de Septeuil

Rappel: Sauvons la Tournelle s'est mobilisée de 2017 à 2018 en participant activement à l'enquête publique portant sur la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour faire invalider un projet de 54 pavillons, plus des appartements, un parking de plus de 150 places dans les lisières d'un massif boisé classé de plus de 100 hectares. Ce projet immobilier, initiative d'un propriétaire privé en lien avec un promoteur, étant très soutenu par la mairie. Après avoir officiellement voté à l'unanimité en conseil municipal en mars 2018 l'abandon du projet de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) relatif à la transformation de la zone UT sur les parcelles dites de la Tournelle, la mairie de Septeuil a très discrètement maintenu ce projet initial d'un lotissement à travers une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) dite « La Tournelle » en reprenant les objectifs de la modification du PLU c'est-à-dire « la transformation de l'ancienne emprise d'équipement scolaire pour la construction de 50 logements » dans le cadre de la révision en cours du PLU de la commune. Ce projet d'OAP nous a été confirmé par un mail de l'architecte des bâtiments de France.

Dans la confusion générale, malgré nos courriers au maire déplorant un manque total de cohérence, la réunion publique portant sur la révision du PLU s'est tenue le 12 juin 2019, alors même que le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) subissait d'importantes modifications, sans aucune information auprès du public.

Ainsi, avons-nous appris l'abandon de l'OAP « La Tournelle » et qu'un repreneur s'était manifesté pour installer un établissement Sport Etudes pendant la réunion du publique du 12 juin, alors que le powerpoint projeté par le Cabinet Euclyd n'avait pas été mise à jour et qu'on nous expliquait que ce document était « obsolète » !

Dans le cadre de l'enquête publique en vue de la révision du PLU de la commune qui s'est tenue du 09 décembre 2019 au 11 janvier 2020, Sauvons la Tournelle a pu transmettre au commissaire enquêteur ses observations et inquiétudes sur ce dossier : manque total de concertation et de transparence, descriptif de la futur zone UEs incompatible avec les contraintes environnementales, lacunes dans les descriptions architecturales dans le règlement de zonage, cartographie volontairement erronée pour contourner les contraintes liées aux lisières protégées des massifs boisées. Toutes les observations de Sauvons la Tournelle, les contributions adressées par les adhérents ont été remises en main propre au commissaire

enquêteur et poster sur le site de Sauvons la Tournelle et la page FB. Le commissaire enquêteur s'est déplacé et a pu constater les erreurs grossières sur la cartographie jointe à l'enquête publique.

Nous sommes particulièrement heureux que l'action et la mobilisation de notre association aient contribué à sauver ce lieu d'exception et à maintenir cette école dans son cadre naturel.

Nous déplorons fortement que le rapport du commissaire enquêteur, très à « charge » contre ce projet de révision du PLU, ait été « séquestré » en mairie pendant trois mois et que tout demande de publication n'ait pu aboutir. Il a fallu attendre la fin des élections et menacer la mairie de porter l'affaire devant la justice pour que soit enfin communiqué le fameux rapport et ses conclusions défavorables au projet de révision du PLU de Septeuil.

Ce qu'il est important de retenir dans ce dossier :

Le site de la Tournelle est PROTEGE par le Plan Local d'Urbanisme actuel

Le site de la Tournelle est PROTEGE par le Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF)

AUCUNE CONSTRUCTION N'EST POSSIBLE. SEULE UNE REHABILITATION DE L'EXISTANT EST AUTORISEE.

Depuis, SAUVONS LA TOURNELLE et ses adhérents ont organisé une « veille » du site. L'acquisition de l'école de la Tournelle par le groupe Sport Etudes Academy est effective depuis le 17 décembre 2019. L'école est actuellement en travaux. L'ouverture prévue en septembre 2020 est reportée en raison de la crise sanitaire. Sauvons la Tournelle est entrée récemment en contact avec l'école et souhaite proposer à la direction de Sport Etudes Academy un entretien sous forme d'un article à paraître sur le site de Sauvons la Tournelle afin de tenir les adhérents, Septeuillais, Courgentais, informés de l'évolution de ce projet car pour le moment... les projets en cours sur le site de la Tournelle sont encore bien mystérieux.

# Les dossiers Crèvecœur et Les Frileuses - Commune de Septeuil

Sauvons la Tournelle a été alertée au sujet d'infractions environnementales graves commises sur la commune de Septeuil : défrichement de parcelles classées EBC au PLU, situées dans des massifs boisés de plus de 100 hectares et zones de continuité écologique et de la trame bleue, constructions sans demande préalable changeant la destination des sols, mitage d'espaces boisés, stockage de déchets inertes et non inertes. De janvier à mars, l'association a constitué un dossier et a pu obtenir le soutien d'autres associations, regroupées sous le nom du Collectif Urgence Septeuil.

Faute d'action de la part du maire de Septeuil, les dossiers ont été envoyés en mars 2019 à : Madame la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique, Monsieur le Préfet des Yvelines, Madame la Directrice de la D.D.T. des Yvelines, Monsieur le Directeur de la D.R.I.E.E, Madame la Sénatrice des Yvelines, Monsieur le Député de la 9e circonscription des Yvelines, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président du département et les présidents et présidentes d'associations de défense de l'environnement locales, départementales, nationales.

En août 2019, Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines nous a informés qu'un rapport d'inspection D.R.I.E.E. concluait que les activités constatées sur les parcelles en question ne relevaient pas de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement mais du pouvoir de police générale du Maire. En dépit d'un important investissement de l'ensemble des adhérents de l'Association Sauvons la Tournelle pour alerter la Mairie de Septeuil sur l'importance d'instruire ces dossiers, nous n'avons obtenu aucun résultat.

En décembre, Sauvons la Tournelle, ainsi que toutes les autres associations du Collectif Urgence Septeuil, ont déposé plaintes contre X auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Nos dossiers ont fait l'objet d'articles de presse, entretien radio, articles sur internet :

*Le Parisien : https://www.leparisien.fr/yvelines-78/septeuil-ce-curieux-mur-qui-inquiete-les-ecolos-15-01-2020-8236617.php* 

Actu 78: https://actu.fr/ile-de-france/septeuil\_78591/yvelines-septeuil-deboisement-sauvage-dans-viseur-ecolos\_31024289.html

LFM Radio:

http://www.lfm-radio.com/septeuil-maire-dominique-riviere-donne-version-faits-deboisement-zones-naturelles/ Brèves de l'Association Patrimoine Environnement :

http://www.patrimoine-environnement.fr/la-biodiversite-commence-a-etre-un-vrai-probleme-en-ile-de-france/http://www.patrimoine-environnement.fr/association-du-mois-collectif-urgence-septeuil/

Les associations ont déploré que les journalises rencontrés aient réduit les actions du collectif à l'action « d'écolos inquiets ». Notre démarche est non seulement de protéger notre environnement, cadre de vie mais également une démarche citoyenne pour la justice et la transparence dans ces dossiers.

En décembre 2019, deux plaintes ont été déposées contre X auprès du Tribunal de Versailles.

https://www.sauvonslesyvelines.fr/docs/plaintefrileuses.pdf

https://www.sauvonslesyvelines.fr/docs/plaintecrevecoeur.pdf

Une enquête a été ouverte par la Procureur du Tribunal de Versailles. L'enquête, confiée à la gendarmerie de Septeuil s'est soldée par une « classement sans suite ». Seul le maire de Septeuil a été auditionné! Aucune des 5 associations du Collectif n'a été convoquée dans le cadre de l'enquête. Les associations se sont constituées partie civile et poursuivent l'action judiciaire à ce jour. Les associations se sont également constituées partie civile pour diffamation en raison d'un droit de réponse diffamatoire paru dans le Parisien à la suite de l'article « Septeuil, ce curieux mur qui inquiète les écolos. »

https://www.sauvonslesyvelines.fr/docs/plaintediffamation.pdf

Monsieur Rouffignac explique l'affaire de la protection fonctionnelle que le maire a fait voter par le conseil municipal au mois de novembre et pour lequel, une fois encore, la justice a du être saisie.

# L'enquête publique en vue de la révision du PLU de la commune (du 09 décembre 2019 au 11 janvier 2020)

Notre association a participé aux différentes réunions publiques portant sur la révision du PLU et a pu déplorer un manque total de concertation dans ce moment important pour le futur de la commune. Nous avons analysé le projet, étudier en détail les réponses et avis apportés par toutes les personnes publiques associées et rencontré le commissaire enquêteur le 11 janvier 2020. Nous lui avons transmis nos observations sous forme de dossiers, tous mis en ligne sur le site de Sauvons la Tournelle (https://www.sauvons-la-tournelle.org/les-dossiers/septeuil-plu-2019/)

La participation active des adhérents de Sauvons la Tournelle mais aussi d'un grand nombre de Septeuillais, les différents avis des personnes publiques associées ont permis de mettre à jour un projet inacceptable en l'état et illégal. Monsieur le Maire a préféré « jeter » l'éponge par une savante pirouette : le burn out de la personne en charge du dossier Septeuil au sein du Cabinet d'urbanisme mandaté par la Mairie : EuclydEurotop.

Le projet de PLU prévoyait notamment une consommation d'espaces naturels et agricoles de plus de 12 ha ; pour environ la moitié par la création de 220 logements sur deux OAP en extension des zones urbanisées. L'autre moitié étant destinée à une zone artisanale et industrielle et des zones d'équipements divers.

L'abandon de ce projet de PLU est une grande victoire. Ce projet était dévastateur pour Septeuil. Il faut savoir que Sauvons la Tournelle mène actuellement une action pour faire toute la lumière dans le dossier « EuclydEurotop », cabinet d'urbanisme mandaté en qualité de conseil pour la réalisation du dossier de révision du PLU. Le travail de ce cabinet est accablant, si on en juge les réactions des PPA (Personnes Publiques Associées). De plus, ce cabinet n'a pas conduit sa mission à son terme, avec l'argent du contribuable Septeuillais. Nous nous étonnons que la commune engage un nouveau cabinet d'urbanisme ainsi qu'une nouvelle procédure du PLU avant même d'avoir engagé le moindre recours contre un cabinet défaillant qui a couté cher au contribuable Septeuillais!

# **Dossier Epandages**

Sauvons la Tournelle a été alertée par des adhérents sur une pollution olfactive, au début du mois de mai, en plein confinement, impactant. Nous avons pu nous rendre sur place et constaté un stockage de boues particulièrement nauséabondes et inquiétantes et l'avons signalé à la mairie de Septeuil. Faute d'action de la part de la Mairie, nous avons dû alerter nous-mêmes les services de l'état (DDT, DRIEE) ainsi que le préfet.

Les réponses et réactions ont été surprenantes.

La DDT nous a expliqué qu'il s'agissait de boues de la station d'épuration de Guyancourt (« SQY »), Septeuil et Courgent faisant parties d'un programme d'épandage de cette station d'épuration. Néanmoins, la DDT a décidé de procéder à des analyses complémentaires des boues.

Un certain nombre de questions ont été envoyées par mail en août au service concerné. Ces questions sont restées sans réponse à ce jour, malgré nos très nombreuses relances.

- Comment est-ce possible que la station d'Elancourt ait stocké des boues en plein champs cultivé ?
- Comment est-ce possible que cette station procède à des stockages et épandages alors que la station voisine (Carré de Réunion à Saint Cyr l'Ecole) nous a informé avoir suspendu les épandages jusqu'au début de pour des raisons de sécurité sanitaire pendant la pandémie ?

- S'agit-il réellement de boues de la station d'épuration et/ou de fientes de poules d'un élevage agro-industriel de la région ?
- Pourquoi les habitants de Septeuil et Courgent n'ont jamais été informés de ce programme d'épandage, validé par le Préfet des Yvelines ?
- Pourquoi ne pas avoir reçu les résultats des analyses du Maître d'œuvre et les analyses complémentaires de la DDT?

Nous avons également envoyé un courrier à Monsieur Julien Rivière, adjoint à la Mairie, qui a publiquement accusé sur les réseaux sociaux notre association d'être à l'origine de la pollution olfactive et de l'invasion de mouches tout l'été car nous aurions « retardé l'enfouissement des épandages » en demandant des analyses... mais M. Rivière ne sait pas qu'on ne peut pas épandre... avant d'avoir fait les moissons !

Notre association poursuit ses investigations, ses relances, afin que toute la lumière soit faire sur le sujet... dans l'espoir que nous n'ayons pas à subir une telle situation l'été 2021.

# Participation au Classement de la Vallée de la Vaucouleurs

Les adhérents de l'association ont souhaité, par leur vote lors de la dernière AG, participer au dossier de classement de la Vallée de la Vaucouleurs. Faute de temps, de moyens humains et en raison de la l'importance des dossiers en cours, nous n'avons pas pu travailler sur ce dossier. Nous avons dû parer aux urgences du moment et nous le regrettons. Nous espérons pouvoir le plus rapidement possible débuter ce travail. Aux vues des dossiers en cours, nous comprenons que le classement de la Vallée est maintenant une urgence absolue.

# 6-16 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

## **Les publications**

Comme tous les ans, 2 bulletins ont été publiés, mais avec des modalités de distribution différentes.

Le bulletin 145 disponible en mars n'a pu être imprimé, faute d'imprimeur pendant la période de confinement et a été chargé sur notre site internet, le mettant ainsi à disposition de toute personne accédant à notre site internet.

Un supplément au bulletin, le texte de Marc Vigié intitulé « COMMEMORER LA GRANDE GUERRE À LA VILLE ET AUX CHAMPS. L'ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET À L'AUTOMNE 2018 » a également été mis en ligne. Nous avions prévu de le distribuer auprès des mairies du canton et de quelques autres mairies proches, mais là aussi, faute d'imprimeur disponible, nous avons pris la décision de le mettre en ligne.

Les modalités d'accès à ces documents ont été communiquées à nos adhérents par messagerie électronique et par l'intermédiaire de la lettre de la Shary. Le bulletin 145 a été téléchargé une centaine de fois, quant au texte de M. Vigié, il a été téléchargé environ 90 fois.

Le bulletin 146, prévu pour le mois d'octobre a été imprimé, et distribué comme prévu.

# Séance académique :

« Meubler le domaine de Rambouillet au temps de Louis XVI » tel est le titre de l'exposé que nous a fait avec brio M Antoine Maes lors de la séance académique du 18 janvier 2020.

#### Fonds documentaire:

Interrompu durant la période de confinement, son classement a repris grâce à la disponibilité de Dominique Maisonneuve. Les journaux récupérés en 2019 sont définitivement triés et classés.

**L'indexation des Mémoires et Documents**, c'est-à-dire du numéro 1 sorti en 1873 au numéro 36 sorti en 1986 avait été réalisé il y a déjà quelques années et avait donné lieu à une publication de tables d'index sous forme papier. Dominique Maisonneuve s'est attaqué à l'indexation des tomes plus récents, du 37 au 41. Une table très détaillée est désormais disponible sous forme papier dans nos locaux et a été chargée sur notre site informatique.

Les Sorties et conférences prévues sur l'année 2020 ont été reportées sine die.

# 6-17 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

# I. - Relais dans les activités touristiques en Yvelines :

Cette activité incombe désormais à l'Office de tourisme intercommunal de St-Germain-en-Laye. Le SIDSV participe à la promotion du Vésinet en concevant et animant des circuits-promenades au Vésinet gérés et proposés par l'OTi : Hôpital du Vésinet (04/10), ou organisées bénévolement pour des groupes ou des familles. Le SIDSV reste membre de l'Union Départementale du Tourisme (UDT78) en tant qu'association « ayant pour finalité la promotion touristique et culturelle du territoire ».

#### II. - Activités locales d'animation et de promotion (au Vésinet) :

En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, la plupart des manifestations de 2020. Le SIDSV à participé aux Journées du Patrimoine et à la Matinée associative (septembre). Aux Journées du Patrimoine, le SIDSV a proposé une visite guidée « Les arbres d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui enrichissent le patrimoine arboré du Vésinet » animée par J-P. DEBEAUPUIS et F. BERCOVICI. Nombreuses offres de circuits de visite, géocaches, plaques historiques, brochures, plans de ville, plans promenades, pour faire découvrir et promouvoir Le Vésinet. Quelques « produits dérivés » pour la promotion de l'association (parapluies, sacs de courses) produits en partenariat avec des commerçants (J.-M. CAVRET).

Lettre d'Information semestrielle (9e année) pour présenter, expliquer, promouvoir les activités de l'association (Circuits de visites ; Plantation de chênes ; geocaching ; parasites et ravageurs ; mineuse du marronnier ; jeu de piste ; connaissance et protection de la faune...). Dans les colonnes du Magazine municipal sous la rubrique « Des nouvelles du Syndicat d'Initiative » des annonces, des brèves, des articles illustrés se rapportant à ses activités. Site web (sidslevesinet.fr) ouvert fin 2016, il se développe grâce à quelques bénévoles (G. ATTIAS ; A. LEGAT).

# III. - La « Défense du Site » : Sauvegarder, promouvoir, embellir :

Le Vésinet, missions que le SIDSV se donne et qu'il accomplit avec passion depuis 110 ans. La nouvelle équipe municipale n'ouvrant plus les commissions aux membres de la « société civile », le SIDSV n'y participe plus mais est présent à divers groupes de travail : Comité de suivi du Site Patrimonial Remarquable ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet (sous l'égide de la Fondation de France) ... dont les activités ont été très réduites en 2020 pour cause de Covid et d'élections. Le SiDSV travaille aussi en liaison avec d'autres associations : Le Cadeb (Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement des Boucles de Seine) ; Yvelines Environnement (Fédération déclarée d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales) ; Patrimoine Environnement (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministères chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale) qui organise chaque année les Journées Juridiques du Patrimoine auxquelles le SiDSV est représenté.